



# NOTE DE SYNTHÈSE DU BP 2015



## Table des matières

1	UNE NOUVELLE DONNE POUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES .....	9
1.1	Les conséquences sur les finances locales .....	9
1.1.1	Baisse historique des dotations .....	9
1.1.2	Renforcement de la péréquation .....	11
2	QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE TRES FRAGILE .....	12
2.1	Une économie mondialisée qui ne s'est pas encore remise des effets de la crise financière ...	12
2.2	La France en croissance faible face aux défis majeurs .....	12
1	Vue d'ensemble du budget consolidé 2015.....	14
3	Les différents budgets:.....	15
1	SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL .....	17
1.1	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	18
1.1.1	Les contributions directes .....	19
1.1.2	Les concours financiers de l'Etat.....	20
1.1.3	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) : modification des modalités de répartition .....	23
1.1.4	Les produits du domaine (70) .....	23
1.1.5	Valorisation des subventions perçues ou participations .....	23
1.2	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE .....	24
1.2.1	Chapitre 011 : les charges à caractère général .....	25
1.2.2	Chapitre 012 : les charges de personnel .....	25
1.2.3	Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante.....	26
1.2.4	Chapitre 66 : les charges financières .....	27
1.2.5	Les autres dépenses (67).....	27
1.3	Dépenses de Fonctionnement par Secteur.....	28
2	SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL .....	29
2.1	Comment finance-t-on les investissements ? .....	29
2.2	Comment se répartissent les dépenses d'équipement ? .....	31
3	LA DETTE .....	32
3.1	Etat de la dette bancaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2015.....	32
3.2	Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2015 .....	33
3.3	Répartition mensuelle des échéances .....	34
1	Direction du cadre de vie & qualité urbaine .....	35

1.1	Les services techniques.....	35
1.2	La gestion des cimetières.....	36
1.3	L'urbanisme.....	37
1.4	Le logement .....	37
1.5	Le service des fêtes .....	37
1.6	Les principales actions du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'exercice 2015 .....	37
2	Direction de l'enseignement.....	40
3	Direction des services à la population. ....	41
4	Direction de la politique de la ville .....	41
5	Direction de la Petite Enfance.....	42
5.1	Les actions en développement de la petite enfance .....	42
5.2	Le Réseau RIIEH.....	42
6	Direction de la police municipale.....	43
7	La Direction des Sports .....	46
8	Direction Santé/Prévention .....	48
9	Direction du Partenariat Economique, Emploi et relations internationales.....	48
10	Direction de l'animation et de la Jeunesse .....	50
11	Directions des Aînés/Séniors .....	51
12	Direction des Affaires Culturelles .....	51
13	Direction du Développement Durable .....	53
14	Direction de la commande publique et des affaires juridiques.....	54
15	Direction des Systèmes d'Information.....	55
16	Direction de la Communication .....	56
16.1	La communication : un service public.....	56
16.2	La communication au service des politiques publiques et du dynamisme du territoire.....	56
16.3	Une communication dynamique qui s'intensifie .....	57
16.4	Des outils au service des Marcquois.....	57



# INTRODUCTION

---

**Pour 2015, un budget réaliste, rigoureux et ambitieux qui résout l'équation de la baisse de 1 Million d'euro des Dotations de l'Etat et de la progression des dépenses obligatoires, avec des investissements en progression, sans augmenter les impôts.**

## Préambule

Conforme aux dispositions budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 18 décembre dernier, le budget primitif 2015 résout la baisse d'environ d'1 Million d'euro des Dotations de l'Etat et la progression des dépenses obligatoires avec des investissements en progression à hauteur de 9,99 millions d'euros (+892K€ /BP 2014 en dépenses d'équipement).

Ce budget réaliste et rigoureux se veut ambitieux pour l'avenir. Il répond fidèlement aux priorités exprimées par les Marcquois lors des dernières élections. Chaque ligne budgétaire, chaque engagement de dépense, chaque planification d'opération traduit un engagement pris ou une orientation donnée dans le cadre de la campagne, et avalisée par le vote de nos concitoyens.

Nous avons pour cela dû résoudre l'équation difficile, que nous ont posé dès le mois de juin la baisse des dotations de l'Etat, la progression de la péréquation et la progression des dépenses obligatoires. Parce que la transparence nous semble une condition sine qua non du débat démocratique, nous avons alors fait le choix de dire la vérité aux Marcquois sur le contexte économique et le million d'euro qui risquait de faire défaut à notre Ville en 2015.

Ce diagnostic était nécessaire. Il nous a permis de travailler d'arrache-pied pour être en mesure de tenir les engagements pris. D'un côté nous avons construit un plan d'économie sur le fonctionnement particulièrement ambitieux. De l'autre, pour ne pas subir les baisses de dotations unilatérales de l'Etat, nous avons posé les bases d'un dialogue à la fois exigeant et constructif avec l'ensemble des élus et des services de la Ville.

C'est ce volontarisme de chaque instant qui nous a permis, tout en tablant sur des optimisations des recettes prévisionnelles, réalistes et prudentes, de construire un budget ambitieux pour l'année 2015.

Nous avons privilégié pour cela un travail collégial pour tracer les perspectives ambitieuses et soutenables qui doivent permettre à Marcq-en-Barœul d'être, malgré la crise, une ville toujours plus dynamique et solidaire. Nous pouvons remercier chacun d'avoir participé pleinement à ce processus exigeant.

C'est en recherchant simultanément et toujours davantage de sobriété dans la gestion, toujours davantage de volontarisme dans l'investissement public et toujours davantage d'attention portée à la société Marcquoise et à un service public de qualité que nous avons posé les bases de ce budget.

### **Les réponses au contexte inédit :**

Le contexte économique n'a pourtant jamais été aussi contraignant pour notre collectivité. Pour ne pas subir l'effet conjoint des baisses de dotation de l'État, de la montée en puissance de la péréquation et des dépenses obligatoires, nous avons dû trouver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation du programme souhaité par les Marcquois.

Comme nous nous y étions engagés, **aucune hausse d'impôt** n'est venue suppléer le désengagement de l'État, malgré une progression des dépenses obligatoires, ayant généré un besoin de financements supplémentaires pour la section de fonctionnement d'environ 1,238 millions d'euros (hors effets de la baisse des dotations).

Ce sont donc d'abord 609 924 euros **d'économies de fonctionnement** qui nous ont permis de maintenir les moyens d'action. C'est donc un effort sans précédent qui est nécessaire, et pour lequel nous pouvons ici saluer le travail courageux des Adjoints et des Directeurs de la Ville. À cet effort sans précédent vient s'ajouter **une optimisation des recettes** issues de l'indispensable modernisation des services, qui permet d'afficher des recettes plus précises, réalistes et prudentes. Ces mesures ne pèseront pas sur la société Marcquoise. Les recettes seront suivies rigoureusement et seront ajustées tout au long de l'année lors des décisions modificatives. Ainsi, l'optimisation de nos recettes de fonctionnement permettra en 2015 de quasi-compenser la diminution des dotations de l'Etat par le maintien des ressources de fonctionnement (baisse d'environ 50K€/BP2014).

**Par conséquent**, l'équilibre de la section de fonctionnement se réalisera par une optimisation des recettes (recettes quasi-équivalentes au BP 2014) et des économies sur les dépenses réelles de fonctionnement (609 924€), qui ne compenseront qu'une partie de l'augmentation des dépenses obligatoires (1 238 658€).

L'équilibre de la section de fonctionnement se réalisera par une diminution de l'autofinancement de 678 779€, qui s'élèvera en 2015 à 5 771 221€ (amortissement et autofinancement brut inclus). Nous avons fait ce choix, afin de faire supporter ce besoin de financement en partie sur la section de fonctionnement et l'autre partie sur la section d'investissement.

Sachant que **80% de nos investissements sont ainsi couverts sans recourir à l'emprunt**. Nous continuons à nous inscrire dans les principes de bonne gestion qui depuis une décennie confèrent son assise financière à notre collectivité. Nous pouvons rappeler que celle-ci est peu endettée.

C'est donc grâce à des fondations particulièrement saines que nous serons en mesure **d'investir plus de 9 998 336 euros** dans l'ensemble des équipements et services qui touchent à la vie des Marcquois. Notons que les investissements 2015 sont en progression de 892K€ par rapport au BP 2014.

Les 6,7 M€ injectés dans les nouvelles grandes opérations d'urbanisme concourront au renouveau et à l'attractivité de notre ville. Ce souci d'investir dans la proximité se traduira dès les prochains mois par l'ouverture de nouveaux équipements dans différents domaines, comme par exemple : la ferme aux oies, les travaux de l'hôtel de Ville, l'extension de Nouvoulook, l'extension de l'école Jules Ferry, l'espace Saint Joseph...

**C'est cet ensemble qui crée les conditions nécessaires au maintien et au développement d'un écosystème entrepreneurial unique à notre ville.**

Dans le même temps, nous continuerons à investir pour que les jeunes Marcquois se voient dotés des équipements d'excellence pour leur évolution, bien-être ou scolarisation.

C'est le sens, par exemple, de l'augmentation des nouvelles places de crèches et des investissements consacrés à la modernisation ou à la réhabilitation des écoles.

Enfin dans le même esprit d'égalité et de cohésion, nous rapprocherons la culture, le sport et les loisirs de nos concitoyens en proposant des activités correspondant à leurs attentes et à leurs besoins.

Avec de tels investissements, nous pouvons avoir la conviction que **notre ville avance au service de tous les Marcquois, de tous les quartiers, et de toutes les générations.**

Le point commun entre ces investissements nombreux et massifs est en effet leur contribution décisive à l'émergence **d'une ville bienveillante**, c'est-à-dire à la fois ouverte sur le monde et fortement soudée autour des valeurs qui l'identifient : **rayonnante et solidaire.**

Avec **un effort social soutenu et en progression**, Marcq-en-Barœul ne désarme pas face à la crise. **La subvention** au CCAS de 1,250 Millions d'euros est **maintenue**. Ainsi que les subventions **aux associations.**

Par ailleurs, nous consacrerons un budget de fonctionnement supplémentaire de 65 000 euros et nous lancerons des programmes d'investissement ambitieux pour **nos quartiers prioritaires à la politique de la ville** qui, au terme d'un dialogue sans concession avec l'État, viendront compléter un dispositif global dont la vocation est de ne laisser personne en marge du progrès de Marcq-en-Barœul et d'accompagner chaque citoyen en difficulté.

Et parce qu'on ne peut pas concevoir ce progrès sans **une amélioration constante de notre cadre de vie**, qui intervient notamment dans les domaines de la sécurité et de la propreté, nous investirons toujours pour une amélioration constante de notre espace public.

**Le budget 2015** est d'abord **un budget de vérité** parce qu'il n'occulte aucune des contraintes inhérentes à la période que nous traversons.

C'est ensuite **un budget courageux** si l'on considère les efforts accomplis pour viser à davantage de sobriété en matière de fonctionnement en maintenant les services à la population.

C'est également **un budget de proximité** si l'on mesure la déclinaison de chaque priorité en mesures et en réalisations concrètes accessibles à nos concitoyens.

C'est enfin **un budget engagé dans une situation de crise** :

- **engagé pour l'investissement public**, qui est en progression, car il est seul capable de relancer l'économie et de préparer l'avenir ;
- **engagé pour la solidarité**, dans une ville qui continue à faire tout son possible pour protéger ses habitants des effets de la crise ;
- **engagé enfin pour libérer l'avenir** d'une ville déterminée à continuer à avancer.

Au regard de la baisse durable des dotations de l'Etat, il est impératif de poursuivre le plan d'économie, conduit dès 2014, et d'identifier en 2015 et en 2016 des pistes d'économie durable sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité, afin de conserver durablement la qualité des services publics offerts aux Marcquois.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour leur constance et leur disponibilité qui nous ont permis d'avancer en levant les obstacles les uns après les autres. Nous saluons également l'administration Marcquoise qui a été une vraie force de proposition. Et je vous invite à voter ce budget 2015 pensé et construit par et pour les Marcquois.



# LE CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAINT

---

## 1 UNE NOUVELLE DONNE POUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Le budget primitif 2015 s'inscrit dans un contexte spécifique, celui de l'effort conjoint des acteurs publics en vue de pouvoir, à moyen-terme, stabiliser le déficit et la dette publique française.

L'Etat prévoit que le déficit passera à 4,3 % du PIB en 2015 et devrait passer sous les 3 % en 2017.

### 1.1 Les conséquences sur les finances locales

Les collectivités territoriales sont associées à l'effort de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser, à savoir 21 milliards d'euros d'économies au total en 2015. En 2015, ces 21 milliards d'euros d'économies seraient partagés entre l'Etat, (7,7Md€), les collectivités territoriales (3,7Md€), l'assurance maladie (3,2Md€), et les autres dépenses sociales (6,4Md€).

Dans ce contexte, la loi de finances 2015 prévoit de nouvelles réductions des concours financiers de l'Etat aux collectivités dans les années à venir sous la forme d'une baisse historique des dotations. De plus, le principe de péréquation sera renforcé, et ceci au détriment des collectivités considérées comme les plus riches.

#### 1.1.1 Baisse historique des dotations

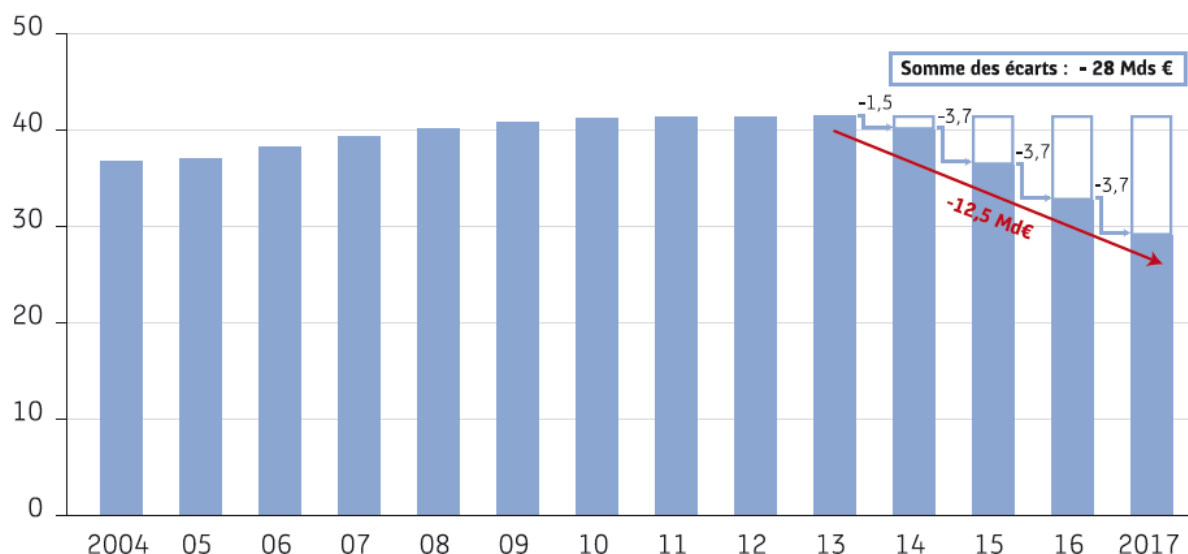
Après un gel de la DGF en 2013 puis une première baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP 2014-2019, déposés à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> octobre 2014), viennent confirmer la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités, annoncée en avril 2014.

Les collectivités locales, ainsi associées au redressement des finances publiques, verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (ce qui se traduit par une baisse de 3,67 milliards en 2015, renouvelée des mêmes montants en 2016 puis 2017).

Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

	Montant annuel prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités	Perte annuelle cumulée par rapport à 2013	Effort supplémentaire cumulé
2014	-1,5 Mds €	-1,5 Mds €	28,02 Mds €
2015	-3,67 Mds €	-5,17 Mds €	
2016	-3,67 Mds €	-8,84 Mds €	
2017	-3,67 Mds €	-12,51 Mds €	

### Illustration des baisses opérées sur la dotation globale de fonctionnement



©La Banque Postale Collectivités Locales

L'effort demandé au secteur local devrait être réparti de la même manière qu'en 2014, selon les modalités du « pacte de confiance et de responsabilité », conclu entre l'Etat et les collectivités le 16 juillet 2013. Suivant l'avis du Comité des Finances Locales, ce pacte a prévu de répartir l'effort demandé à chaque niveau de collectivités proportionnellement à son poids dans l'ensemble des recettes.

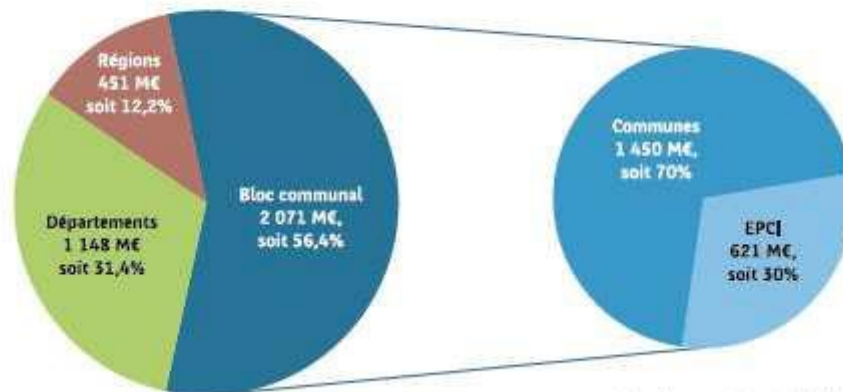
Les modalités de calcul qui ont prévalu pour la première baisse de 2014 devraient être conservées ; la répartition entre le bloc communal (communes et intercommunalités), les départements et les régions serait effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales, avec une décomposition au sein du bloc communal proportionnelle au poids des recettes de fonctionnement des communes et des groupements, soit 70% et 30%.

Au sein de chaque catégorie, les règles de répartition resteraient inchangées, à l'exception, pour le bloc communal, de la prise en compte des recettes exceptionnelles qui seraient défalquées de leurs recettes de fonctionnement, en raison de leur caractère non pérenne.

Les conséquences financières de la baisse des dotations de l'Etat en 2015 seraient donc les suivantes :

- le bloc communal perdrait 2,071 milliards d'euros (soit 56,4%), réparti entre les communes (- 1,450 milliards) et les intercommunalités (-621 millions d'euros)
- les départements perdraient 1,148 milliards d'euros, soit 31,4 %
- les régions perdraient 451 millions d'euros, soit 12,2%.

## Répartition de la baisse des dotations en 2015 (-3,67 milliards d'euros)



©La Banque Postale Collectivités Locales

### 1.1.2 Renforcement de la péréquation

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités locales les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités locales) devraient être doublées par rapport à 2014. Ainsi, la hausse totale serait au minimum de 228 millions d'euros en faveur des communes éligibles à la DSU, à la DSR et à la dotation nationale de péréquation et au bénéfice des départements.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités locales) poursuivront leur montée en charge programmée. Ainsi le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36%.

L'Etat estime que ces augmentations permettront d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités ayant les ressources les plus faibles. Ainsi, la contribution par habitant des communes dont les ressources sont les plus élevées sera sept fois plus importante que celle des communes les plus en difficulté.

## **2 QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE TRES FRAGILE**

### **2.1 Une économie mondialisée qui ne s'est pas encore remise des effets de la crise financière**

L'économie globale reste actuellement particulièrement fragile, et les perspectives économiques en France et en Europe ne sont pas optimistes. La croissance mondiale en 2014 s'est avérée plus faible que prévue, alors que les économies nationales sont encore en train de se remettre des contrecoups de la crise économique et de l'instabilité géopolitique actuelle. Le FMI a révisé deux fois à la baisse depuis le mois d'avril 2014 ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale. Dans son rapport du 7 octobre 2014, le FMI a tablé sur une croissance globale de seulement 3,3 % en 2014 et de 3,8 % en 2015 suites aux mauvaises « surprises » liés aux évènements géopolitiques.

Le rapport du FMI prévoit également une croissance confirmée aux Etats-Unis (2,2 % en 2014 et 3,1 % en 2015), ainsi qu'un dynamisme économique notable en Asie (6,5% en 2014 et 6,6% en 2015), mais il envisage un ralentissement de la zone euro et une croissance européenne de seulement 0,8 % en 2014 et 1,3 % en 2015. Dans la zone euro on peut constater des situations nationales contrastées, mais les prévisions ont été révisées à la baisse tant pour la France (0,4% en 2014 et 1% en 2015) que pour l'Allemagne (respectivement 1,4 % et 1,5 %).

De plus, l'inflation atteint ses plus bas niveaux historiques (+0,3% pour la zone euro) et ne retrouvera qu'à l'horizon 2017 sa cible proche de 2%. Le chômage reste à des niveaux très élevés à 11,5% dans la zone euro, avec des taux dramatiquement élevés en Grèce (27%) et en Espagne (24,4%).

### **2.2 La France en croissance faible face aux défis majeurs**

La France a mieux résisté à la crise que d'autres pays de la zone euro, mais elle connaît néanmoins une croissance faible depuis 3 ans, qui a été révisée à la baisse au cours de l'année 2014 (de 0,9% à 0,4% en 2014, et de 1,5% à 1% pour 2015). L'inflation reste très basse et ne dépassera pas 0,6% en 2014 et 0,9% en 2015. En outre, le chômage demeure obstinément élevé, au-dessus de 10%.

Dans ce contexte, le gouvernement poursuit des réformes pro-croissance, et tente à la fois de maîtriser les dépenses et de mettre en place un plan d'économies, afin de se conformer, à l'horizon 2017, aux critères de Maastricht.

# LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2015

---

## 1 Vue d'ensemble du budget consolidé 2015

Le budget 2015 est composé de 3 budgets.

La consolidation des trois budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 55,5 M€.

54 500 K€ pour le budget principal

744 K€ pour le budget annexe « Hippodrome ».

279 K€ pour le budget annexe « le Cinéma le Colisée ».

On peut remarquer un budget consolidé est en progression de 1,91% par rapport au budget précédent.

<b>Budget Consolidé</b>			
	<b>Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonctionnement</b>	44 157 905	44 189 038	0,07%
<b>Investissement</b>	10 325 155	11 335 221	9,78%
<b>Total</b>	<b>54 483 060</b>	<b>55 524 259</b>	<b>1,91%</b>

**Pour le BP 2015 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.**

La préparation budgétaire 2015 s'est organisée autour de 4 axes :

- Optimisation des recettes sans augmenter les impôts locaux
- Plan d'économie malgré l'évolution des dépenses obligatoires.
- Poursuite des investissements.
- Maintien de la qualité des services publics offerts au Marcquois.

### 3 Les différents budgets:

**Le budget principal**, qui vous sera détaillé par la suite, est équilibré à 54 500 K€. Il évolue de 1,65% par rapport à l'année précédente. La section de fonctionnement diminue de 0,12 %. Quant à la section d'investissement, elle progresse de 9,17 %.

<b>Budget Principal</b>			
	<b>Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonctionnement</b>	43 429 045	43 379 000	-0,12%
<b>Investissement</b>	10 186 955	11 121 221	9,17%
<b>Total</b>	<b>53 616 000</b>	<b>54 500 221</b>	<b>1,65%</b>

**Le budget annexe « Hippodrome »** est équilibré à 744 K€. La section de fonctionnement s'équilibre à 530 138€ et la section d'investissement à 214 000€. Le Budget total évolue de 25,73%.

<b>Budget Annexe Hippodrome</b>			
	<b>Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonctionnement</b>	453 660	530 138	16,86%
<b>Investissement</b>	138 200	214 000	54,85%
<b>Total</b>	<b>591 860</b>	<b>744 138</b>	<b>25,73%</b>

**Le budget annexe « Cinéma »** s'équilibre à 279 900 € en augmentation de 1,71% par rapport au précédent budget.

<b>Budget Annexe Cinéma</b>			
	<b>Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonctionnement</b>	275 200	279 900	1,71%
<b>Investissement</b>			
<b>Total</b>	<b>275 200</b>	<b>279 900</b>	<b>1,71%</b>

# LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Nous vous proposons de prendre connaissance de la structure budgétaire du budget principal.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 54,5 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 43,3 millions d'euros.

Dont 37,6 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 5,771 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 11,121 millions d'euros, dont 9,99 millions en dépenses d'équipement.

## Structure Budgétaire du Budget Principal

### DEPENSES

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>43 379 000€</b>
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	37 607 779€
Dont : Autofinancement	5 771 221€

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>11 121 221€</b>
Dont: Dépenses d'équipement	9 998 336€
Dont: Remboursement d'Emprunt	1 064 885€
Dont: Opérations d'ordre	58 000€

<b>Total des Dépenses</b>	<b>54 500 221€</b>
---------------------------	--------------------

### RECETTES

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>43 379 000€</b>
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	43 321 000€
Dont : Opération d'ordre	58 000€

<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>11 121 221€</b>
Dont: Emprunts	2 000 000€
Dont: Dotations et fonds divers	900 000€
Dont: Produits des Cessions	2 450 000€
Dont: Autofinancement	5 771 221€

<b>Total des Recettes</b>	<b>54 500 221€</b>
---------------------------	--------------------



## 1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 379 000 €.

Les dépenses réelles sont de 37 607 779 € et l'autofinancement est de 5 771 221€.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 43 321 000 €, et les opérations d'ordre 58 000€.

Budget Primitif 2015			
Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	9 038 150€	Produits des services	2 698 661€
Frais de Personnel	24 330 358€	Impôts et Taxes	33 755 678€
Autres Charges	3 576 079€	Dotations et Participations	6 097 380€
Charges Financières	250 100€	Autres Produits	759 281€
Charges Exceptionnelles	413 092€	Produits exceptionnels	10 000€
<b>Total Dépenses Réelles (DRF)</b>	<b>37 607 779€</b>	<b>Total Recettes Réelles (RRF)</b>	<b>43 321 000€</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>5 771 221€</b>	<b>Ordre</b>	<b>58 000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 379 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 379 000€</b>

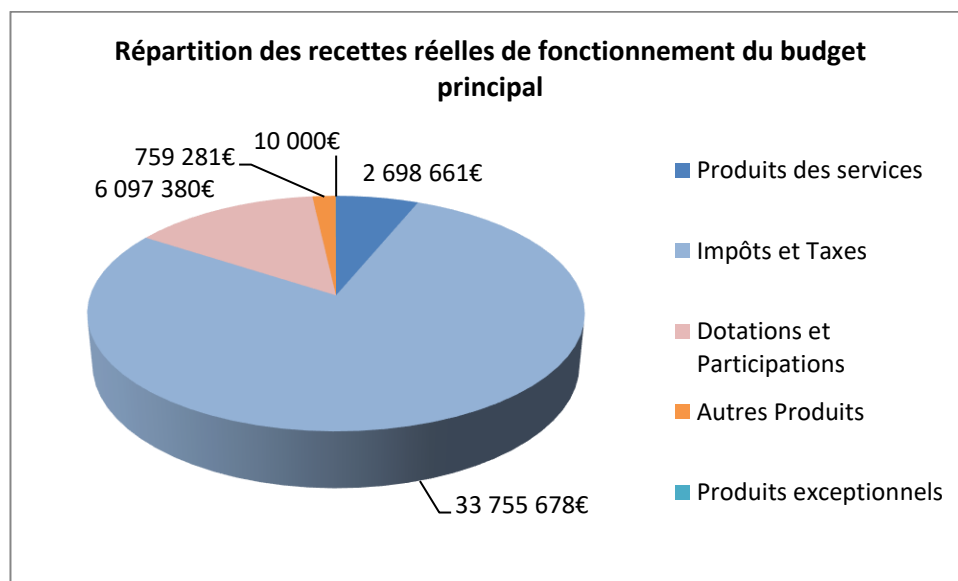
## 1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Les Recettes de la Section de Fonctionnement Comparaison 2014/2015

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Produits des services	2 704 654€	2 698 661€	-0.22%
Impôts et Taxes	33 298 184€	33 755 678€	1.37%
Dotations et Participations	6 655 300€	6 097 380€	-8.38%
Autres Produits	700 684€	759 281€	8.36%
Produits exceptionnels	13 000€	10 000€	-23.08%
<b>Total Recettes Réelles (RRF)</b>	<b>43 371 822€</b>	<b>43 321 000€</b>	<b>-0.12%</b>

Les éléments de comparaison font apparaître, malgré un désengagement des dotations de l'Etat d'un millions d'euros, des recettes réelles de fonctionnement stagnantes à -0,12 % par rapport au BP 2014, pour s'établir à 43 321 000 €, soit une baisse de 50 045 €.

Ainsi, l'optimisation de nos recettes de fonctionnement permettra en 2015 de quasi-compenser la diminution des dotations de l'Etat par le maintien des ressources de fonctionnement. Cette optimisation des recettes est la résultante de l'indispensable modernisation des services, qui a permis d'afficher des recettes plus précises, réalistes et prudentes sur ce budget. Ces mesures ne pèseront pas sur la société Marcquoise. Les recettes seront suivies rigoureusement et seront ajustées tout au long de l'année lors des décisions modificatives.



- Les produits des services sont en stagnations,
- Les impôts et taxes augmentent de 1,37 %, grâce à l'augmentation de l'actualisation des valeurs locatives de 0,9% et de l'intégration du Fond national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).
- Les dotations et les participations, quant à elles diminuent de 8,38 %. Et ce, malgré l'augmentation des participations de l'Etat pour les contrats aidés et les autres participations, dont les subventions CAF du contrat enfance-jeunesse. Ces augmentations n'ont pas permis de compenser la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que la diminution des dotations de compensation qu'elles soient spécifiques à la taxe professionnelle ou aux compensations d'exonération des Taxes Foncières.
- Les autres produits sont constitués principalement des produits des immeubles et du remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales ; ils progressent de 8,36%.

### 1.1.1 Les contributions directes

Les prospectives en 2015 intègrent une actualisation forfaitaire des bases de 0,9%, prévues par la Loi de Finances 2015.

Sur la base de l'état fiscal 1288, le produit attendu de la fiscalité directe locale, à taux constant, est estimé à 22 592 051 €.

**Il est proposé pour 2015 de maintenir les taux de 2014 soit :**

**TH : 28.89%**

**FB : 14.95%**

**FNB : 20.40%**

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière non Bâti	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>Bases</b>	51 304 K€	<b>51 766 K€</b>	50 359 K€	<b>50 813 K€</b>	195 K€	<b>197 k€</b>
<b>Taux</b>	28.89%	<b>28.89%</b>	14.95%	<b>14.95%</b>	20.40%	<b>20.40%</b>
<b>Total Produit</b>	14 821K€	<b>14 955 k€</b>	7 528 K€	<b>7 596 k€</b>	39 k€	<b>40k€</b>

	2014	Estimation BP 2015	Evolution
<b>Total des produits des 3 taxes</b>	22 390 537€	<b>22 592 051€</b>	+201 514€

### 1.1.2 Les concours financiers de l'Etat

#### ⇒ La contribution de la Ville au redressement des finances publiques :

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 a inscrit, à partir de 2014, les modalités de participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les efforts sont négociés dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

En effet, afin d'atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre structurel des comptes publics en 2016, la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 avait prévu une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 3 milliards en deux ans, 2014 et 2015, dispositif mis en œuvre par la loi de finances 2014.

Présenté le 16 avril dernier, le plan d'économie de 50 milliards d'euros de dépenses publiques se traduira par une réduction des ressources des collectivités locales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, contre 3 milliards initialement.

Les dotations de l'Etat aux collectivités baisseront de 3,67 milliards d'Euros en 2015, afin de financer le redressement des finances publiques.

**Concrètement, la contribution de la Ville de Marcq-en-Barœul, donc des Marcquois, au redressement des finances publiques serait de 826 078 € en 2015. Elle est calculée à la hauteur de 1,85% des recettes réelles de fonctionnement 2013.**

#### ⇒ Les mesures d'ajustement des dotations :

En plus de cette diminution qui impactera notre Ville, la loi de Finance 2015 prévoit des mesures d'ajustement pour le calcul de la part forfaitaire de la DGF et des Dotations de compensation du secteur communal, afin de compenser la progression mécanique résultant de l'accroissement démographique et de la progression de l'intercommunalité, tout en dégagant des marges de manœuvre pour renforcer les mécanismes de péréquation verticale imposés par la loi.

Dans la loi de Finance 2015, La Dotation Forfaitaire, la Dotation nationale de péréquation (DNP) et les Dotations de Compensation sont des variables d'ajustement pour stabiliser ou geler les concours financiers de l'Etat (enveloppe normée).

A ce titre, la Ville de Marcq-en-Barœul est à nouveau touchée par cette mesure ayant un impact d'environ 190 K€ sur notre budget.

**En effet, les tableaux ci-dessous démontrent les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des dotations de compensations sur nos recettes.**

A cet égard, la Dotation Forfaitaire de la DGF subit une baisse supplémentaire, par l'effet de l'ajustement, de 132 207€.

**La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de la DGF** diminue de 31 097€ par la perte de la part majoration de 84 911€, car la Métropole Lilloise risque de passer au-dessus du seuil d'éligibilité (potentiel de produit post TP). Cependant, cette perte devrait être compensée par l'augmentation de la part principale de la DNP, qui ne peut évoluer qu'au maximum 20% par an. Le produit attendu est donc de 325 000€.

**Les compensations de l'Etat**, c'est-à-dire les contreparties des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par l'Etat, sont des variables d'ajustement pour stabiliser ou geler les concours financiers de l'Etat. A ce titre, Marcq-en-Barœul est à nouveau touchée par cette mesure ayant un impact de 27 013K€ sur notre budget (voir détail ci-dessous).

### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation Globale de Fonctionnement est composée de la Dotation forfaitaire et de la Dotation Nationale de Péréquation.

<b>DOTATION FORFAITAIRE (1)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Prévision BP 2015</b>
Dotation de base	4 432 214	4 448 604	4 534 303	4 406 908
Dotation de superficie	4 525	4 525	4 525	
Dotation de garantie	227 190	213 559	200 745	
<b>Ajustement de l'enveloppe nationale</b>	<b>-14 502</b>	<b>-13 631</b>	<b>-12 814</b>	<b>-132 207</b>
	-6.38%	-6.38%	-6.38%	-3%/ DF
<b>Contribution de la Ville au redressement des finances publiques</b>			<b>-332 665</b>	<b>-826 078</b>
<b>Total DF (1)</b>	<b>4 663 929</b>	<b>4 666 688</b>	<b>4 406 908</b>	<b>3 448 623</b>
	<b>-24 408</b>	<b>2 759</b>	<b>-259 780</b>	<b>-958 285</b>
	<b>-0.52%</b>	<b>0.06%</b>	<b>-5.57%</b>	<b>-21.75%</b>

<b>DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (2)</b>	<b>2012</b>	<b>Réalisé 2013</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Prévision 2015</b>
<b>DNP(2)</b>	<b>247 289</b>	<b>296 747</b>	<b>356 097</b>	<b>325 000</b>
				<b>-31 097€</b>

<b>TOTAL DGF (1+2)</b>	<b>4 911 218</b>	<b>4 963 435</b>	<b>4 763 005</b>	<b>3 773 623</b>
	65 945	52 217	<b>-200 430</b>	<b>-989 382</b>
	1.36%	1.06%	-4.04%	<b>-20.8%</b>

## Les compensations de l'Etat

	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Ecart CA/BP
<b>DC Réforme TP</b>	50 000	46 367	30 000	- 16 367
<b>DC Taxe Foncière</b>	35 000	30 415	19 769	- 10 646
<b>DC Taxe Habitation</b>	626 000	617 375	617 375	- 0
	<b>711 000</b>	<b>694 157</b>	<b>667 144</b>	<b>- 27 013</b>

### Bilan de la baisse des concours de l'Etat sur le BP 2015 :

Contribution de la Ville au redressement des finances publiques = - 826 078 €

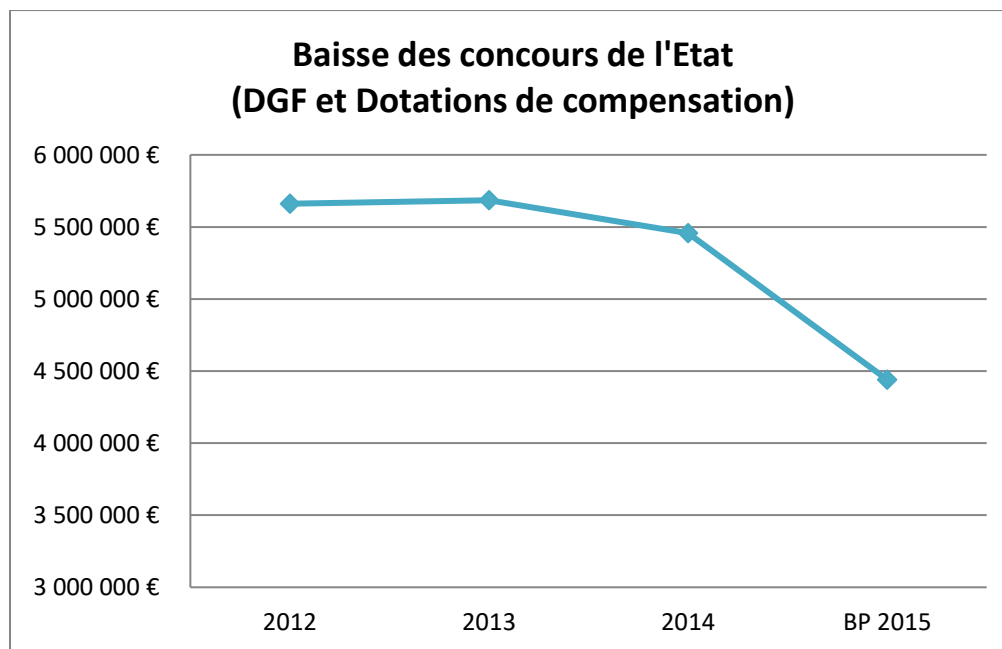
Ajustement de la Dotation Forfaitaire de la DGF = - 132 207 €

Ajustement de la Dotation Nationale de Péréquation de la DGF = - 31 097 €

Ajustement des Compensations = - 27 013 €

La baisse des concours de l'Etat sur le BP 2015 : - 1 016 395€

	2012	2013	2014	BP 2015
<b>TOTAL DGF</b>	<b>4 911 218 €</b>	<b>4 963 435 €</b>	<b>4 763 005 €</b>	<b>3 773 623 €</b>
<b>Total Compensations</b>	<b>750 614 €</b>	<b>721 723€</b>	<b>694 157€</b>	<b>667 144€</b>
<b>Total</b>	5 661 832 €	5 685 158 €	5 457 162 €	4 440 767 €
		23 326 €	- 227 996 €	<b>- 1 016 395 €</b>



### **1.1.3 Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) : modification des modalités de répartition**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2015 de prélever et de reverser 780 millions d'euros.

**A ce titre, la Ville devrait récupérer 324 177€ en 2015.**

### **1.1.4 Les produits du domaine (70)**

Les produits du domaine sont évalués à 2 698 661 €.

### **1.1.5 Valorisation des subventions perçues ou participations**

Les subventions inscrites au BP 2015 ont été calculées au regard des encaissements des années précédentes et des prévisions ou conventions signées pour 2015. Dès lors, nous pouvons remarquer que les imputations 74 718 « participation aux contrats aidés » et 7478 « participation de la CAF au Contrat Enfance Jeunesse » ont été inscrites à la hausse pour être proches de la réalité.

## 1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

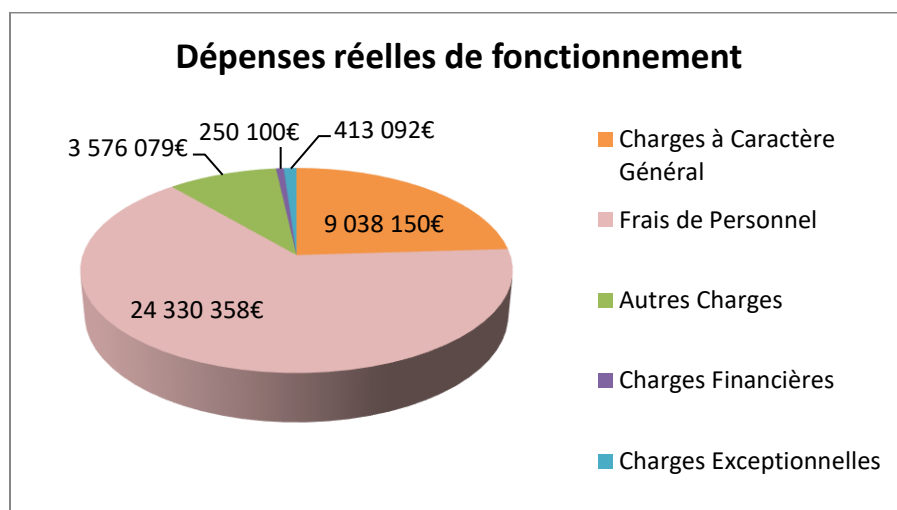
La préparation budgétaire 2015 a révélé un besoin de financement supplémentaire pour faire face aux dépenses obligatoires de 1 238 658 € avec comme contrainte supplémentaire, malgré l'optimisation des recettes, une diminution des recettes de fonctionnement de 50 045€.

De ce fait, il a été décidé pour équilibrer la section de fonctionnement et pour maintenir un service public de qualité de faire supporter l'économie en partie sur la section de fonctionnement et en partie sur la section d'investissement, soit une économie sur les dépenses réelles de fonctionnement de 609 924€ (soit -5% sur les dépenses non obligatoires) et de diminuer l'autofinancement abondant la section d'investissement de 678 779€.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 43 379 K€ et diminue de 50K€ (-0,12 %).

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent seulement de 628 K€ (1,70 %) pour atteindre 37 607 K€. Cette faible évolution démontre une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) baissent de 10,52 % (678 K€) pour atteindre 5 771 K€.

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution	Evol BP 2014/2015
Charges à Caractère Général	8 908 022€	9 038 150€	130 128€	1.46%
Frais de Personnel	23 662 300€	24 330 358€	668 058€	2.82%
Autres Charges	3 648 959€	3 576 079€	-72 880€	-2.00%
Charges Financières	261 300€	250 100€	-11 200€	-4.29%
Charges Exceptionnelles	498 464€	413 092€	-85 372€	-17.13%
<b>Total Dépenses Réelles (DRF)</b>	<b>36 979 045€</b>	<b>37 607 779€</b>	628 734€	1.70%
<b>Autofinancement</b>	<b>6 450 000€</b>	<b>5 771 221€</b>	-678 779€	-10.52%
<b>TOTAL</b>	<b>43 429 045€</b>	<b>43 379 000€</b>	<b>-50 045€</b>	<b>-0.12%</b>





### 1.2.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les acquisitions de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance.

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution	Evolution 2014/2015
Charges à Caractère Général	8 908 022€	9 038 150€	130 128€	1.46%

La progression du chapitre 011 en 2015, de 130 K€, s'explique notamment par l'évolution des prix des fluides et des matières premières alimentaires.

### 1.2.2 Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ....) ou encore la médecine professionnelle.

Les crédits budgétaires inscrits au BP 2015 progressent par rapport au BP 2014 de 668 K€ (+2,82%) pour un montant de 24 330 358€.

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution	Evolution 2014/2015
Frais de Personnel	23 662 300€	24 330 358€	668 058€	2.82%

L'évolution s'explique notamment par:

- ✓ Le GVT (glissement vieillesse technicité).
- ✓ L'évolution du SMIC, des cotisations patronales.
- ✓ La réforme statutaire liée à la revalorisation indiciaire pour les catégories B et C en année pleine.
- ✓ La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en année pleine.

Dans un souci de conciliation de l'objectif de maîtrise de la masse salariale et de préservation de la dimension humaine pour un service public de qualité, les plans d'action de l'année 2015 se traduisent notamment :

- ✓ Par l'analyse du coût des dépenses résultant des dispositions réglementaires s'imposant à la collectivité : augmentation du SMIC, augmentation des taux de cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC - tranche A et B ) et celle résultant du GVT (avancement, refonte statutaire, régime indemnitaire).
- ✓ Par la poursuite des plans engagés en matière d'optimisation de la gestion des heures supplémentaires, de l'absentéisme, des remplacements, de mutualisation des moyens

humains, voire d'externalisation de certaines missions et par une gestion adaptée du recours aux non titulaires.

- ✓ Par l'optimisation de l'organisation et par l'adaptation des compétences des agents par une formation professionnelle répondant aux objectifs des services.
- ✓ Par la recherche permanente de la mobilité interne et des changements d'affectation dans un contexte de réponse aux besoins de la collectivité et aux attentes et profils des agents.
- ✓ Par la poursuite de la politique de prévention des risques professionnels et de la politique de santé et de bien-être au travail : optimisation des reclassements professionnels, prise en compte plus significative de la notion de handicap en matière de recrutement afin de tendre vers le respect de l'obligation réglementaire ( le seuil des 6% n'étant pas atteint).
- ✓ Par un suivi attentif de la situation sociale des agents à travers une participation à la protection sociale complémentaire.
- ✓ Par la sauvegarde de dispositifs de contrats aidés qui sont des leviers en matière d'insertion professionnelle de Marcquois en difficulté.

**Cette démarche d'optimisation devrait permettre de contenir l'évolution de la masse salariale à +668 K€ (+2,82%), qui représente 64 % de la dépense réelle de fonctionnement.**

Pour 2015, et dans un contexte contraint, la politique Ressources Humaines veillera, au-delà des objectifs énoncés, et en lien avec l'ensemble des directions , à assurer une gestion harmonieuse, qui privilégie l'écoute, l'accompagnement et la bienveillance, dans un souci constant de préservation du climat social.

### 1.2.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce compte intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, organismes, pour un montant de 3 576 079€.

Pour le volet des subventions aux associations, les crédits sont d'un montant de 2 371 529€, dont 1 250 000€ pour le CCAS (hors subventions exceptionnelles, qui sont sur le chapitre 67).

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution	Evolution 2014/2015
Autres Charges	3 648 959€	3 576 079€	-72 880€	-2.00%

#### 1.2.4 Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont de 250 100 €.

Elles sont réparties de la manière suivante :

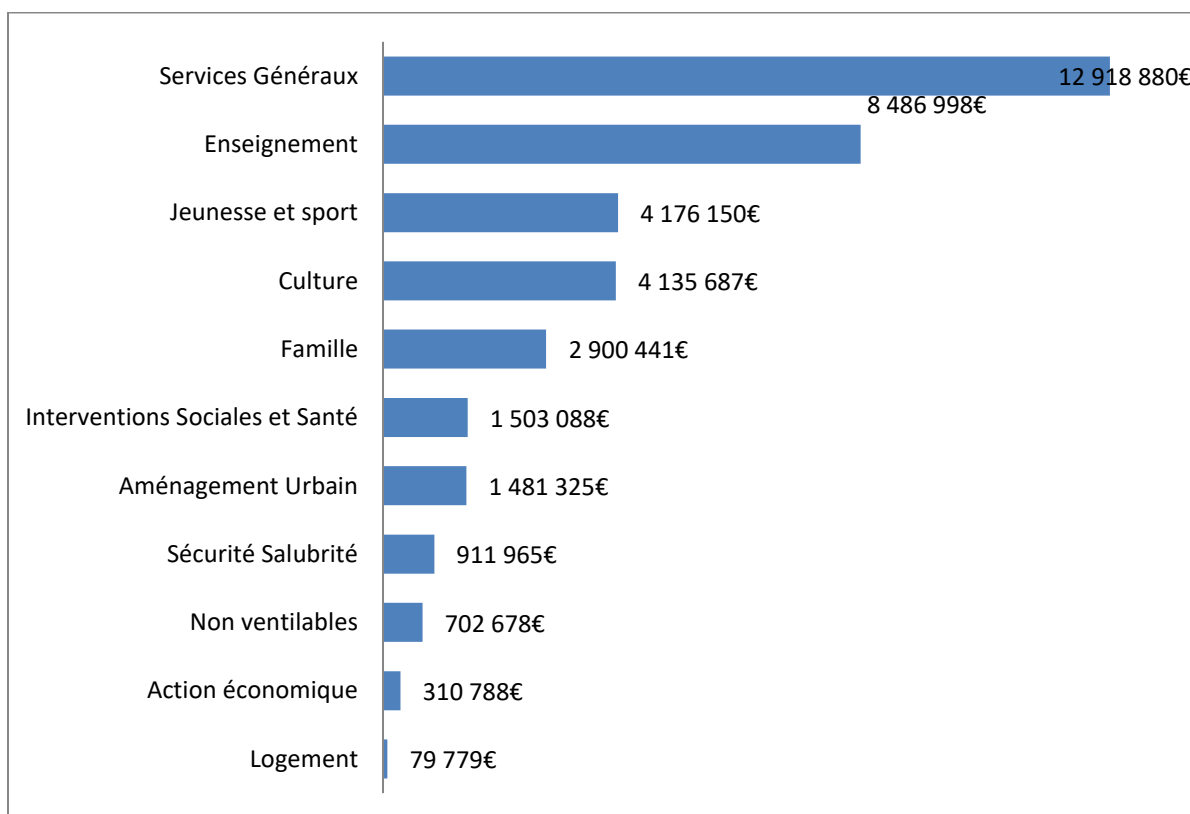
- 249 000 € pour les frais financiers à moyen terme. A savoir :
  - les intérêts de la dette bancaire à 215 K€ ;
  - les intérêts courus non échus (ICNE) sont évalués à 34 K€ ;
- 1 100 € pour les frais financiers à court terme et divers.

#### 1.2.5 Les autres dépenses (67)

Ce poste comprend notamment les dépenses liées aux subventions exceptionnelles (135K€), la valorisation des avantages en nature (206K€), les dotations ou primes, les annulations de titre pour un montant de 413 092 €.

### 1.3 Dépenses de Fonctionnement par Secteur

	Dépenses Réelles de Fonctionnement 2014	Dépenses Réelles de Fonctionnement 2015		
0 - Services Généraux	13 081 851€	12 918 880€	-1,25%	- 162 971€
1- Sécurité Salubrité	908 220€	911 965€	0,41%	3 745€
2- Enseignement	8 050 848€	8 486 998€	5,42%	436 150€
3- Culture	4 288 439€	4 135 687€	-3,56%	- 152 752€
42- Jeunesse et Sport	4 086 393€	4 176 150€	2,20%	89 757€
5- Interventions Sociales et Santé	1 498 344€	1 503 088€	0,32%	4 744€
6- Famille	2 753 035€	2 900 441€	5,35%	147 406€
7-Logement	80 097€	79 779€	-0,40%	- 318€
8- Aménagement Urbain	1 551 326€	1 481 325€	-4,51%	- 70 001€
9-Action économique	340 636€	310 788€	-8,76%	- 29 848€
01- non ventilables	339 856€	702 678€	106,76%	362 822€
<b>TOTAL</b>	<b>36 979 045€</b>	<b>37 607 779€</b>	<b>1,70%</b>	<b>628 734€</b>



## 2 SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 11 121 221 €, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 9 998 336 € de dépenses d'équipement, dont la ventilation est la suivante :
  - Grands projets ou Programmes nouveaux : 6 689 747 €
  - Programmes récurrents/ renouvellement/d'entretien : 3 308 589 €
- ✓ 1 122 885 € de mouvements financiers (remboursement de la dette et autres).

### La Structure Budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>9 998 336€</b>	<b>Dotations et fonds divers</b>	<b>900 000€</b>
Dont Immobilisations Incorporelles	187 200€	<b>Emprunt</b>	<b>2 000 000€</b>
Dont Subventions d'équipement	220 000€		
Dont Immobilisations Corporelles	1 849 919€	<b>Produits des Cessions</b>	<b>2 450 000€</b>
Dont Immobilisations en cours	4 558 019€		
Dont Opérations d'équipement	3 183 196€	<b>Autofinancement</b>	<b>5 771 221€</b>
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>1 064 885€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 121 221€</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>58 000€</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>11 121 221€</b>		

### 2.1 Comment finance-t-on les investissements ?

#### 1 Calcul de l'épargne nette

Recette de Fonctionnement	43 379 000 €
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 37 607 779 €
<b>= Epargne Brute ou Autofinancement Brut</b>	<b>5 771 221 €</b>
- Remboursement le Capital des emprunts	- 1 064 885 €
- Autres dépenses	- 58 000 €
<b>= Epargne Nette ou Autofinancement Net</b>	<b>4 648 336 €</b>

Pour comprendre comment se financent les investissements dans le budget 2015, nous allons tout d'abord calculer l'épargne nette ou l'autofinancement net.

Pour ce, nous allons calculer dans un premier temps l'autofinancement brut ou l'épargne brute. Nous prenons alors les recettes totales de fonctionnement auxquelles nous soustrayons les dépenses réelles de fonctionnement, ce qui nous donne l'autofinancement brut de 5 771 221 €. Vous reconnaissez ce chiffre qui se retrouve dans les dépenses de fonctionnement.

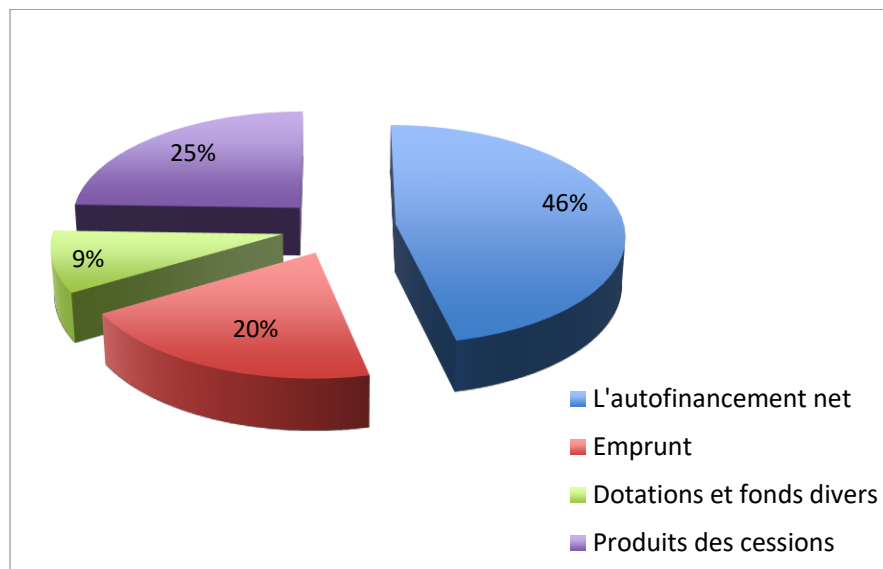
Ensuite, ces 5 771 221 €, nous permettent dans un premier temps de rembourser le capitalisant des emprunts et autres dépenses d'ordre entre section. Ceci nous donne une épargne nette qui s'élève à 4 648 336 €.

## 2 Le financement des dépenses d'équipement

Comme vous pouvez l'observer, les 9 998 336 € K€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 648 336 €	46.49%
Emprunt	2 000 000 €	20.00%
Dotations et fonds divers	900 000 €	9.00%
Produits des cessions	2 450 000 €	24.50%
<b>TOTAL</b>	<b>9 998 336 €</b>	<b>100.00%</b>

Ainsi 80% de nos investissements sont couverts sans recourir à l'emprunt.



## 2.2 Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

2015	Dépenses d'équipement	%
0 - Services Généraux	2 682 139€	<b>26.8%</b>
1- Sécurité Salubrité	12 500€	0.1%
2- Enseignement	880 000€	<b>8.8%</b>
3- Culture	451 250€	<b>4.5%</b>
42- Jeunesse	509 600€	5.1%
5- Interventions Sociales et Santé	60 000€	0.6%
6- Famille	27 500€	0.3%
7-logement	220 000€	2.2%
8- Aménagement Urbain	5 133 747€	<b>51.3%</b>
9-Action économique	21 600€	0.2%
<b>TOTAL</b>	<b>9 998 336€</b>	<b>100.0%</b>

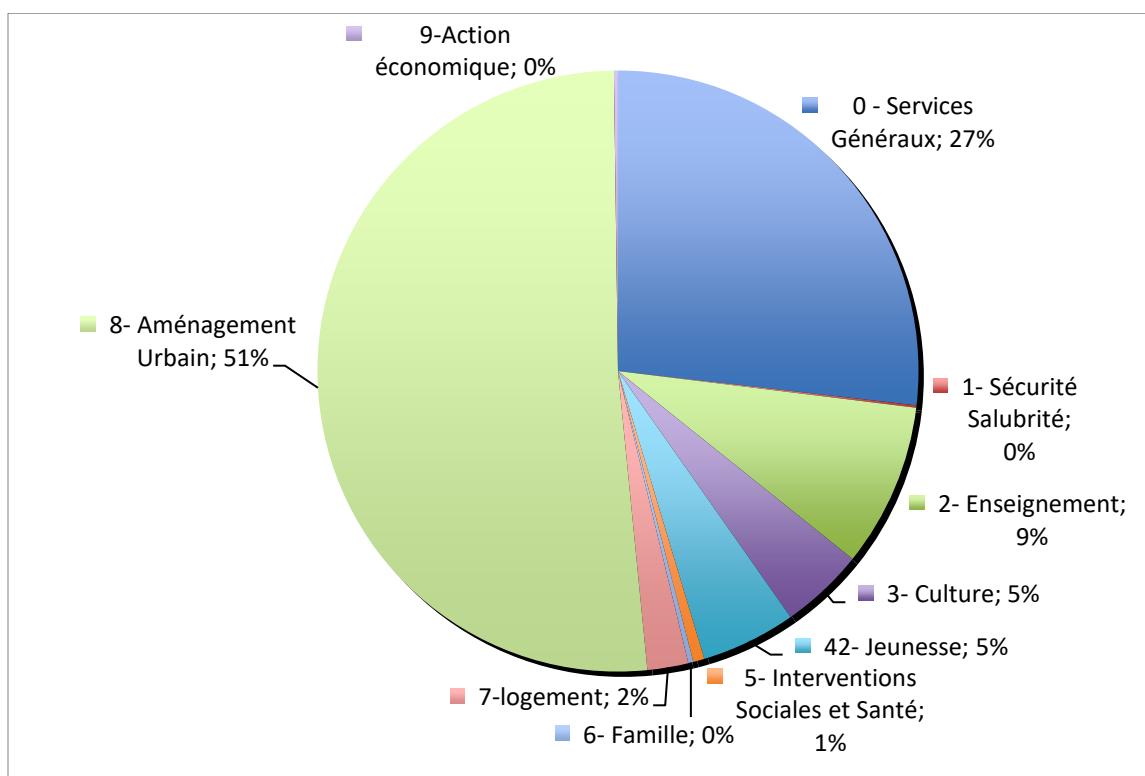
Nous allons voir, maintenant, l'affectation des plus de 9,9M€ de dépenses d'équipement.

Nous constatons que le premier poste de dépenses d'équipement est naturellement l'aménagement urbain pour 51 %.

Viennent, en second lieu, les services généraux de la mairie pour près de 27 %, en raison, principalement, des travaux PMR de l'hôtel de Ville.

L'enseignement, le 3<sup>ème</sup> rang, n'est pas oublié avec environ 9 % des dépenses pour près de 880 K€ d'investissement.

Ensuite, suivent la culture la jeunesse et les sports.



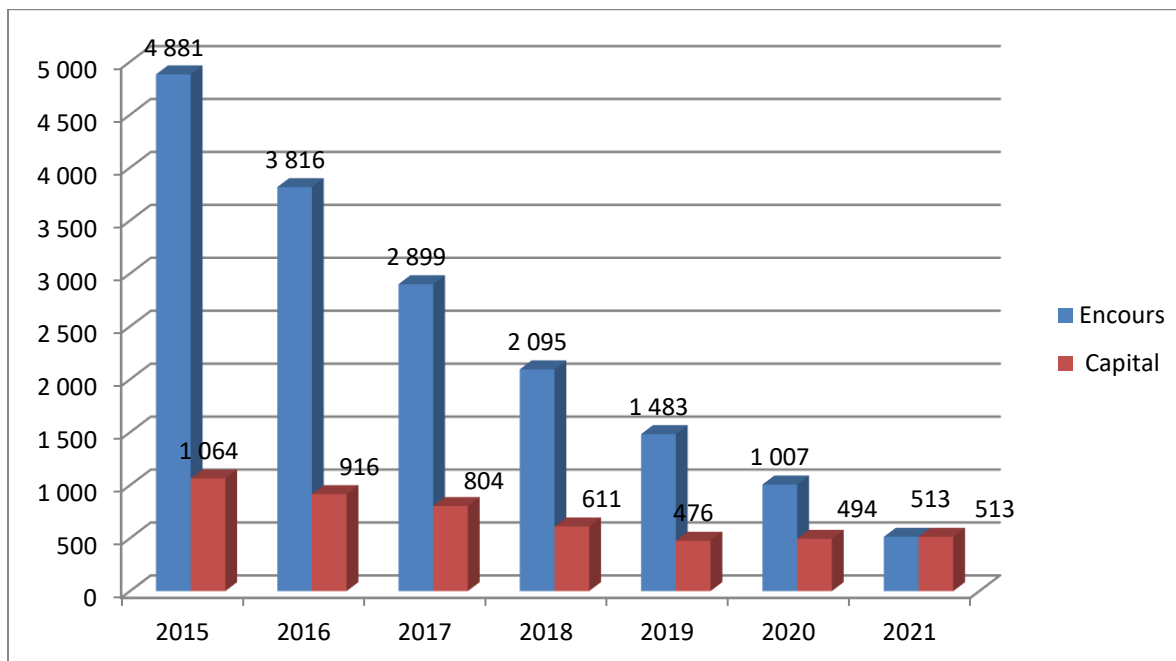
### 3 LA DETTE

#### 3.1 Etat de la dette bancaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la dette de la Ville s'élève à 4.88 M€.

- Le taux moyen : 4,22%
- La dette/habitant Marcquois : 120€ (Moyenne de la Strate 1 041€)

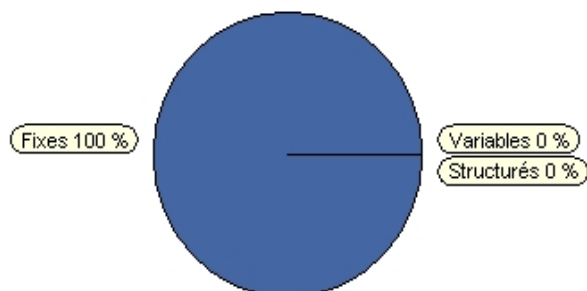
L'annuité 2015 est de 1 271 704€.





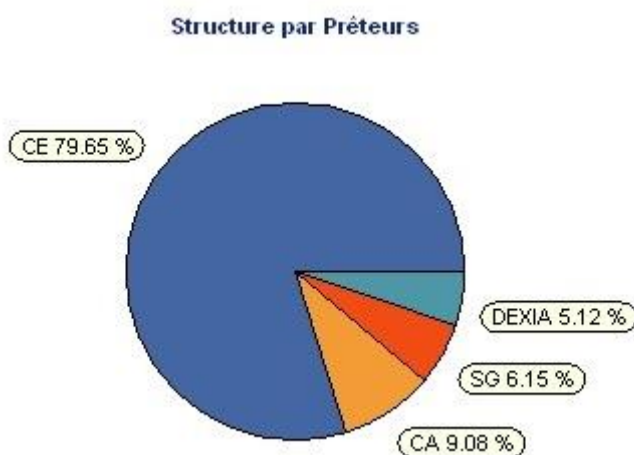
## - Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2015

La structure de notre dette présente un risque faible : 100 % en taux fixe, donc sans emprunt « toxique ».



Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés
Encours	4 881 448.58	0.00	0.00
Pourcentage Global	100.00 %	0.00 %	0.00 %
Nombre d'emprunts	9	0	0
Taux. Moyen	4.227 %		

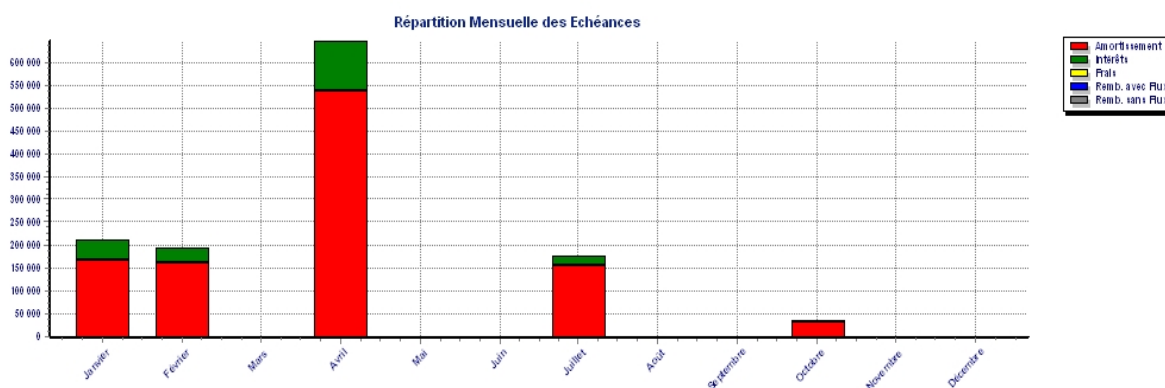
## 3.2 Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2015



Prêteurs	Libellé	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	%
CA	Crédit Agricole	443 293.35	9.08%
CE	Caisse d'Epargne	3 888 298.38	79.65%
DEXIA	DEXIA	249 878.54	5.12%
SG	Société Générale	299 978.31	6.15%
		4 881 448.58	100%

### 3.3 Répartition mensuelle des échéances

Les remboursements de l'exercice 2015 sont estimés à 1 064 884,04€ en capital et 206 820,74€ en frais financiers, répartis comme suit :



Mois	Amortissement	Intérêts
Janvier	170 777.16	42 330.19
Février	163 059.97	34 043.09
Mars	0.00	0.00
Avril	537 856.14	107 862.01
Mai	0.00	0.00
Juin	0.00	0.00
Juillet	157 507.62	20 544.84
Août	0.00	0.00
Septembre	0.00	0.00
Octobre	35 683.15	2 040.61
Novembre	0.00	0.00
Décembre	0.00	0.00
	<b>1 064 884.04</b>	<b>206 820.74</b>

# Une action au quotidien des services auprès des Marcquois

---

L'action quotidienne de nos agents traduit une mobilisation au quotidien de nos services pour les Marcquois.

## 1 Direction du cadre de vie & qualité urbaine

La Direction du Cadre de Vie & Qualité Urbaine propose des prestations dans de nombreuses thématiques que ce soit en gestion et création de patrimoine municipal ou en prestations de service orientées vers les administrés et les professionnels.

Forte de 170 agents, elle crée, par sa dynamique, un volet social permettant à des jeunes sans emploi ou chômeurs longue durée de se réinsérer dans la vie professionnelle par le biais de contrat à durée déterminée.

Le budget important de cette direction, en fonctionnement comme en investissement, est motivé principalement par l'entretien et la création du patrimoine, le coût des énergies mais aussi dans de nombreuses actions distinctes comme par exemple, les primes allouées aux Marcquois pour l'amélioration de l'habitat.

La direction décompose ses actions comme suit :

### 1.1 Les services techniques

L'expérience et la compétence développées au fil du temps par les services techniques leur permettent, aujourd'hui, d'agir sur toutes les techniques qui gravitent autour du BTP :

- La gestion technique des 140 bâtiments, déclinées sous toutes ses formes : écoles, salles de sports, bâtiments administratifs, crèches, conservatoire, médiathèque, piscine, conciergeries, etc... est au centre des préoccupations. Les normes et réglementations en vigueur obligent les services à faire évoluer ce patrimoine qui doit répondre à des mises en conformité pour assurer la sécurité des usagers. On notera, à ce titre, que l'ensemble des bâtiments répond aux normes imposées par la commission de sécurité. Cette volonté s'inscrit aussi par les adaptations du patrimoine selon la thématique PMR, indispensable au traitement et à l'équité des usagers.

- L'évolution du patrimoine bâti : outre l'entretien, les services s'emploient à répondre, en collaboration avec les maîtrises d'œuvre, à la construction de nouveaux édifices qui répondent aux besoins exprimés par la population. Ces projets se déclinent par le biais d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) qui s'échelonne sur le mandat.
- L'énergie représente un coût non négligeable pour la ville en relation avec l'importance de son patrimoine (environ 2 millions d'€). De nombreux programmes vont être développés dans le courant du mandat afin de limiter, voire de contenir la progression constante du coût de l'eau, du gaz et de l'électricité. Ces techniques vont consister prioritairement à isoler les bâtiments, installer des réducteurs de débit ainsi que des appareils électriques moins énergivores.
- Pôle extérieur : la ville en collaboration avec la **Métropole Européenne de Lille** et le Conseil Général se doit de maintenir et de garantir la sécurité des espaces extérieurs, que ce soit dans le domaine de la voirie (170 km) ou ses aménagements annexes comme l'éclairage public qui représente 4500 points lumineux entretenus et rénovés partiellement chaque année. Ces actions sont renforcées par des travaux saisonniers comme le ramassage des feuilles et les sablages coûteux en matériel, matériaux et moyens humains.

Il en va de même pour les 40 ha d'espaces verts recensés sur le territoire et renforcés par un patrimoine arboricole diversifié et qualitatif.

Outre ces actions, il faut rappeler la mission journalière mais aussi très importante du service environnement qui garantit la propreté de ces espaces incluant la lutte contre les tags, les décharges sauvages et la lutte contre les incivilités que l'on peut rencontrer au quotidien.

D'autres missions comme la gestion des droits de voirie, la fourrière pour véhicules, la fourrière pour animaux, la gestion des marchés forains contribuent à la bonne organisation de l'utilisation du domaine public.

On notera également l'implication des services dans le domaine de la sécurité incendie dans les établissements privés recevant du public.

## 1.2 La gestion des cimetières



Les cimetières du Bourg et de Rouges Barres représentent une gestion de plus 9000 concessions déclinées sous plusieurs formes.

La ville, pour répondre à ses obligations, s'est investie dans la reprise des concessions échues, voire dangereuses et ainsi garantir un nombre de places minimum pour les concessions à venir.

Ces actions représentent un coût non négligeable pour la municipalité avec notamment la prise en charge des exhumations.

### 1.3 L'urbanisme

En relation avec la **Métropole Européenne de Lille** et le P.L.U., le service urbanisme gère environ 400 permis et déclarations de travaux par an qui vont définir les orientations et les futurs aménagements de la ville.

L'instruction et la veille quotidienne garantissent l'application des règles de la construction.

### 1.4 Le logement



En relation avec les bailleurs sociaux, le service logement coordonne les demandes avec notamment son guichet enregistrement. Il permet aussi de répondre à des situations difficiles et exceptionnelles, voire urgentes des personnes démunies et en difficulté. Outre le peuplement, ce service gère le tableau de bord lié aux obligations de constructions sociales en relation avec la MEL et la DDTM.

En concertation avec le CCAS, des actions sont menées par le biais de constats d'hygiène qui permettent de solutionner des différends entre propriétaires et locataires au titre du règlement sanitaire départemental.

### 1.5 Le service des fêtes

Au centre de la culture, de l'animation et de tous les éléments festifs, il apporte une aide technique et matérielle à l'ensemble des services et des associations.

Il permet aussi de garantir le bon fonctionnement de toutes les cérémonies officielles et protocolaires.

Ce service contribue à des actions plus ponctuelles telles que l'installation des illuminations de fin d'année, les fêtes du 14 juillet, du Pont, de la Saint Vincent d'Automne, etc...



### 1.6 Les principales actions du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'exercice 2015

Le PPI est un document, et plus particulièrement un outil de programmation qui permet de mettre en corrélation une volonté municipale avec les ressources financières dont elle dispose. Il permet entre autres, d'étaler les programmations sur l'ensemble du mandat.

Le PPI reprend pour l'exercice 2015 les principales actions décrites ci-dessous :



- **Ferme aux oies**

Sur une surface de 2,7 ha, ce parc conjuguera un espace ludique renforcé par une aire de jeux de 1.700 m<sup>2</sup>, adressée à tout public avec un espace animalier orienté vers la thématique des animaux de la ferme. Il sera souligné par la présence de plans d'eau et accueillera un estaminet incluant un pôle restauration. Un 2<sup>ème</sup> bâtiment permettra de regrouper les formations « scouts » sur un site adapté à leur besoin. Une halle qui pourra recevoir de nombreuses activités offrira la possibilité d'organiser des marchés de produits locaux. Enfin la construction d'une conciergerie



facilitera la présence d'un agent sur place qui sera garant de la sécurité du site.

Ce chantier, débuté en 2014, se terminera dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Son coût estimé à 3.700.000 d'euros.

- **L'hôtel de ville**

Après une étude poussée, réalisée dans le courant 2013, la ville a souhaité orienter sa réhabilitation avec, comme priorité, les aménagements liés à la sécurité et le traitement PMR indispensable à ce bâtiment.

Cette 1<sup>ère</sup> tranche qui sera réalisée en 2015 et achevée début 2016 est estimée à environ 1.650.000 euros. Elle devrait être suivie en 2016 et 2017 par la mise en sécurité et le traitement des façades ainsi que de la toiture avec, notamment un volet isolation thermique.



- **Nouvoulook**



Cette extension permettra à « terme » de faciliter et développer la boutique solidaire indispensable à de nombreux Marcquois. Outre l'aspect vente, seront développés l'aspect atelier et insertion sociale. Cette extension, en partie arrière, sera intégralement réalisée en régie pour diminuer son coût et sera achevée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Son coût est estimé à 60.000 euros.

- **Extension de l'école Jules Ferry**

En coordination avec le projet d'aménagement du Bourg-Centre Ville, la collectivité a souhaité profiter de cette opportunité pour augmenter le potentiel d'accueil de l'école en relation avec les demandes croissantes de places dans cet établissement.

Ce bâtiment d'une surface de 130 m<sup>2</sup> permettra à terme d'accueillir 2 classes construites sur les principes d'un bâtiment à énergie passive et à faible impact environnemental.

Ce chantier devrait débuter au mois de Juillet 2015, durant les vacances scolaires, et s'achèvera début 2016, il se poursuivra par la construction d'un plateau sportif qui sera programmé en 2016.

Coût de l'opération est estimé à 420.000 € sur 2015.

- **Polo hockey club**



Dans le cadre des mutations foncières et de la nouvelle organisation stratégique des Belles Terres, la ville a été contrainte d'envisager le déplacement du polo hockey club vers un autre site.

Le terrain du polo, actuellement désuet et en très mauvais état, sera remplacé par un nouveau terrain synthétique conforme aux normes de la fédération.

Ce club disposera à la fin des travaux d'une structure homologuée permettant son fonctionnement en

adéquation avec la réglementation.

Ce chantier devrait débuter courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015 pour s'achever dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Bien que toutes les études n'aient pas été menées, une 1<sup>ère</sup> estimation du coût des travaux a été affichée à 1.800.000 d'euros.

- **Salle multi-activités Buisson-May Four**

De nombreux riverains ont exprimé le besoin d'une salle polyvalente dans le quartier Buisson-May Four qui permettra, à terme, de mettre à disposition un lieu convivial aux nombreuses « force vive » du quartier.

Cette salle, projetée sur une surface d'environ 220 m<sup>2</sup>, sera construite dans le prolongement du foyer Serge CHARLES et limitrophe au parc Valmy.

Durant l'année 2015, une mise en concurrence permettra la sélection d'une maîtrise d'œuvre et le lancement des études annexes nécessaires à la construction d'une salle polyvalente. Ce chantier devrait débuter dans le courant de l'année 2016 et s'échelonner sur 12 mois.

L'estimation théorique en l'état des études est estimée à 980.000 €.

- **Espace Saint Joseph**

La réhabilitation est prévue en 2015 et 2016 pour 500 000€.



- **Micro hôtel entreprise**

Une 1<sup>ère</sup> expérience a été menée rue Hector Berlioz dans un bâtiment adapté qui a montré ses limites vis-à-vis des besoins des jeunes chefs d'entreprise. La municipalité a souhaité construire un pôle dédié à de petites entreprises composées de 6 bureaux différenciés et une salle de réunions commune. Ce projet serait réalisé en partenariat avec un bailleur social qui pourrait, de son côté, créer des logements dans les étages. Une étude se déroulera durant l'année 2015 avec une construction possible courant 2016.

Le terrain pressenti se situe à l'angle du boulevard Clemenceau et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

## 2 Direction de l'enseignement

La Ville maintient sa politique volontariste en matière scolaire et prolonge ses efforts en investissement pour construire l'école de demain.

### Une politique volontariste soutenue

- Mettre en œuvre les actions éducatives et d'éveil à la citoyenneté : élection du prochain Conseil Municipal des Enfants, actions en faveur du handicap, semaine du goût, ...
- Continuer à absorber la réforme des rythmes scolaires, en permettant aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions de sécurité et de leur proposer un panel d'activités enrichissantes et variées

### Un programme d'investissement ambitieux

- Favoriser l'accès des élèves aux nouvelles technologies en programmant l'installation de tableaux numériques dans toutes les classes élémentaires et l'acquisition de tablettes numériques pour les classes maternelles.
- Agrandir l'école Jules Ferry avec la création de deux nouvelles classes
- Procéder au remplacement des appareils électriques des offices des restaurants scolaires.



### 3 Direction des services à la population.



L'action des services à la population continuera son action vers une simplification des démarches des administrés. En 2015, nous adhérons au dispositif COMEDEC, communication électronique des données d'état civil, mis en place par le ministère de la Justice. Cette dématérialisation des actes d'état-civil pour les demandes de passeports, dans un premier temps, permettra à la fois une simplification des démarches, une réduction de la production de papier et une sécurisation de notre état-civil.

Nous améliorons notre affichage légal pour le rendre plus sûr et plus lisible pour les marquois.

### 4 Direction de la politique de la ville

L'art de vivre passe aussi par une politique solidaire envers tous les quartiers marquois et leurs habitants. Loin des clichés de ville riche dont Marcq-en-Barœul est souvent victime, notre commune est une commune mosaïque où s'entremêlent toutes les composantes sociales qui font une ville : des plus aisés aux personnes les plus en difficultés.

Le quartier de la Briqueterie pouvait prétendre depuis de nombreuses années à une reconnaissance de ces difficultés, à l'occasion de la réforme de la géographie prioritaire, c'est chose faite. La Briqueterie est désormais un quartier prioritaire de la politique de la ville. A ce titre, nous avons procédé un diagnostic de territoire qui a permis de dégager trois axes prioritaires : **l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative et la cohésion sociale**. La ville prendra toute sa part dans la réussite de ce projet. Cette mobilisation passera par l'engagement de l'ensemble des services (service Jeunesse, culture, le CCAS...) et par la mise en place d'un programme d'actions spécifiques :

Nous avons doté le service politique de la ville d'un budget de 65 000 €. Nous irons chercher les crédits de l'Etat et nous espérons qu'ils seront au rendez-vous.

Un programme d'action de soutien éducatif sera développé avec l'ADSSEAD : association de services spécialisés pour enfants et adolescents en difficulté. Nous travaillerons sur le soutien éducatif pour les parents d'élèves d'enfants de maternelle, nous porterons une attention particulière sur les élèves de CM2 pour préparer et réussir leur passage au collège et un référent famille permettra de coordonner les parcours éducatif.

Sur l'emploi, nous pouvons citer l'action du CIDFF dont les nouveaux locaux ont été inaugurés. Cette association



développera des actions à destination de l'emploi des femmes en utilisant notamment le levier de la formation.

Des outils seront mis en place pour développer le lien social et la citoyenneté dans ce quartier. Nous nous appuyerons sur le futur conseil citoyen.

Une présentation détaillée de la programmation de la politique de la ville sera faite lors du conseil municipal du 29 janvier.

## 5 Direction de la Petite Enfance

### 5.1 Les actions en développement de la petite enfance

En Septembre 2014, des places d'accueil supplémentaires ont été ouvertes dans le cadre du dispositif Contrat Enfance Jeunesse Signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing et la ville.

- Le jardin d'enfants « La Baleine Bleue » passe de 24 à 32 places.
- La Halte-Garderie du Centre Social « Les Boutons d'Or » dispose de 12 nouvelles places pour les enfants de plus de 2 ans. Cet atelier « petite école » se déroule dans les locaux du Parc du Petit Prince.

*Enfin, l'année 2015 sera marquée par le développement du service, avec l'ouverture d'une mini-crèche municipale (10 places) prévue au CEJ 2013 /2016.*

Soulignons par ailleurs que ces projets (ou créations) de places répondent au souhait des familles quant au choix d'un mode de garde collectif.

### 5.2 Le Réseau RIIEH

Le Réseau RIIEH existe depuis 2002 : Réseau Intercommunal Interinstitutionnel Enfance Handicap. Il a pour objectif de permettre aux jeunes enfants porteurs de handicap d'accéder aux structures d'accueil traditionnelles comme les crèches.

Ce réseau comprend sept communes : Bondues, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Wasquehal, Wattrelos, Roubaix, Tourcoing.

Une étude a permis de démontrer que, pour favoriser l'accueil de ces enfants, deux axes étaient à travailler : la formation du personnel et la communication vers les familles.

#### Axe 1- La formation

Les années précédentes, toutes les directrices et adjointes de direction des 70 structures du réseau ont été formées à l'accueil de ces enfants.

En 2014, 13 agents des multi-accueils et du jardin d'enfants de la commune ont bénéficié d'une formation de 2 jours. Ces formations se poursuivront



pendant plusieurs années.

Les groupes de formation sont constitués de personnels de différentes villes afin de permettre des échanges de pratiques.

### **Axe 2 –DVD « Franchir le cap ! »**

Le DVD sera proposé aux professionnels de santé qui sont les premiers interlocuteurs des familles concernées par le sujet. Le contenu du DVD est également disponible sur le site de la Ville. Il a pour but de promouvoir auprès des parents que leur enfant, même différent, a toute sa place dans les structures communales.

## **6 Direction de la police municipale**

Les principales missions de la police municipale consistent à faire respecter les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur la commune, ainsi que de faire appliquer les arrêtés municipaux.

Le service de la police municipale, est composé de 25 personnes :

- 18 policiers municipaux,
- 6 agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.)
- 1 secrétaire chargée de l'administration et de l'accueil.

Au sein du service, les missions sont diverses et assurées par différents agents :

- Des ASVP qui
  - appliquent les arrêtés municipaux en termes de stationnement,
  - relèvent les infractions concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules notamment les zones bleues,
  - constatent les contraventions relatives aux règlements sanitaires liés à la propreté des voies et espaces publics,
  - encadrent les entrées des écoles
  - ouvrent les parcs de la commune
  - assurent la réception et la transmission des appels téléphoniques du standard,
  - observent et exploitent les images issues de la vidéo surveillance,
  - alertent et déclenchent des actions correspondantes aux images observées,
  - recherchent des informations à partir d'images enregistrées.
- Un agent d'accueil qui renseigne les habitants sur diverses problématiques telles que :
  - l'enregistrement des chiens dangereux,
  - les timbres amendes,
  - les arrêtés de modification de circulation,
  - les opérations tranquillité vacances,
  - gère le classement et le suivi des dossiers,
  - gère la réception et le suivi des objets trouvés.

- Les policiers municipaux assurent une relation de proximité avec la population et ont notamment pour mission :
  - de seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire,
  - de rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance,
  - de constater, en se conformant aux ordres desdits chefs, les infractions à la loi pénale, et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions,
  - de constater, par rapport, les délits prévus par l'article L.126-3 du code de la construction et de l'habitation (voies de fait et menaces, violences dans l'entrée, la cage de l'escalier ou les parties communes d'un immeuble collectif...).

Les policiers municipaux sont chargés de verbaliser plusieurs catégories d'infractions, notamment les infractions :

- aux arrêtés de police du maire,
- au code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, la pêche, la publicité..,
- à la police de conservation du domaine routier (dommages causés à un panneau directionnel, à un terre-plein...),
- à la lutte contre les nuisances sonores (celles engendrées par les véhicules à moteur, les postes radio, les bruits de voisinage...),
- à la législation sur les chiens dangereux (non déclaration de l'animal en mairie, non-respect des obligations fixées par le code rural...).



Les policiers municipaux disposent de plusieurs moyens pour assurer leurs missions :

- le relevé d'identité (article 78-6 du code de procédure pénale),
- le dépistage d'alcoolémie, la rétention du permis de conduire, l'immobilisation et la mise en fourrière de véhicules, la consultation des fichiers des immatriculations et des permis de conduire (articles L. 234-3 et L. 234-4 ; L. 224-1 ; articles R. 325-3, L. 325-1 et L. 325-12, L. 330-2 et R. 330-3 du code de la route),
- l'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation (article L. 126-1 du code de la construction et de l'habitation),
- les palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées par le maire (article L. 2212-5 du CGCT),
- l'inspection visuelle ou la fouille des sacs et bagages dans les cas prévus par l'article 96 de la loi du 18 mars 2003 précitée (à l'occasion de l'accès à une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 1 500 personnes...),
- le carnet de déclarations destiné à recueillir les observations éventuelles des contrevenants verbalisés.



#### RÉCAPITULATIF ANNUEL

Nombre d'appels téléphoniques	6375
Nombre de sorties du radar préventif (viasis)	187
Nombre de contrôles radar avec procès verbaux	39
Nombre de mises à disposition (interpellations)	47
Nombre d'interventions faisant l'objet d'une main courante	1273
Nombre de rapports	49
Nombre d'opérations tranquillité vacances	444
Nombre d'objets trouvés	184
Gestion des dossiers chiens 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories	33
Manifestations et cérémonies	33
Formation sécurité routière écoles	28 h 30
Nombre de relectures vidéo	393
Nombre de procès-verbaux (dont 51 procès-verbaux pour excès de vitesse)	1620
Nombre de procès-verbaux zones bleues	434



## 7 La Direction des Sports

« *Tous pour le sport, le sport pour tous* »

Ce slogan délimite le cadre général de la politique sportive menée à Marcq-en-Barœul. Il se décline et se développe autour de 4 axes : sport-loisirs, sport-santé, sport-compétition et sport handicap-intégration, afin de permettre à l'ensemble des Marcquois de pratiquer une discipline sportive, quels que soit leur âge, leur quartier ou leur milieu social.

Des équipements sportifs de qualité dans chaque quartier, 51 associations sportives, 45 disciplines sportives, plus de 12 500 pratiquants...

Parallèlement aux nombreuses activités sportives municipales existantes, nous apportons également un soutien actif au mouvement sportif local et au sport scolaire.

### - Gestion des équipements sportifs municipaux :

-Entretien, mise aux normes de sécurité, réparation, réfection et vérification pour un cout total de 82050 € (45000 € d'investissement, 37050 € de frais de fonctionnement).

#### *Projets d'investissement 2015 :*

-achat d'une autolaveuse et d'un équipement de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite à la piscine municipale

-changement des buts à 7 du terrain synthétique du stade niquet

-changements des paniers de basket à la salle des hautes loges

### - Aide au sport scolaire :



- Aide technique sur les cours d'EPS en école élémentaire par la mise à disposition d'Educateurs territoriaux des APS, de maitres nageurs sauveteurs pour les cours de Natation.

-Mise à disposition d'équipements sportifs et de matériel pédagogique adapté (6100 €)

- Prise en charge du cout des transports des élèves des écoles élémentaires (85 000 €)

### - Aide au Mouvement sportif associatif :

- Aide logistique : mise à disposition d'équipements sportifs (stades, salles de sport), de locaux administratifs (bureau, club house) et de matériel (logistique manifestations)

-Aide pédagogique : mise à disposition d'Educateurs Territoriaux des APS en détachement

-Aide financière : Dotation de subventions annuelles de fonctionnement, dotation de subventions exceptionnelles sur étude de dossier (364 400 € de subventions annuelles de fonctionnement).

### - Développement et promotion du Sport sur la ville :

-Mise en place de projets sportifs évènementiels tels que le Salon du Sport et de la Santé, le Semi-marathon de Marcq-en-Barœul, les échanges sportifs avec Gladbeck, ou encore les olympiades de « Marcq-en-forme » (17250 € de budget dédié)



### -Gestion des activités sportives municipales :



-Ecole d'orientation municipale, ouverte aux enfants marcquois de 4 à 8 ans (100 enfants inscrits). L'objectif est la découverte sur les 2 années de pratique d'une dizaine de disciplines sportives (sports collectifs, individuels) pour que les enfants puissent choisir ensuite un club en connaissance de cause. 4 éducateurs territoriaux détachés.

-Marcq-en-forme, activités sportives pour adultes, 77 inscrits, 1 éducateur détaché. Activités proposées : Marche Nordique, gymnastique volontaire, tir à l'arc, gymnastique sur chaise.

#### -Piscine Municipale :

- de 4 à 6 ans : Jardin aquatique, découverte du milieu aquatique.
- de 6 à l'âge adulte : Leçons collectives de natation à partir de 6 ans, débutants, familiarisés, perfectionnement.
- de 8 à 10 ans : école d'orientation Municipale aquatique, découverte sur 2 ans des disciplines aquatiques (water-polo, natation synchronisée, nage avec palmes tuba ).

-Secourisme : Encadrement de formation au secourisme dans les écoles élémentaires publiques. Un Educateur Territorial des Aps spécialisé détaché 2 jours par semaine.

### **Projet 2015 :**

- Développer le sport chez les personnes âgées, et/ou en difficulté, notamment en intervenant dans les établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « provinces du Nord et Paul Coordonnier ».

## 8 Direction Santé/Prévention

### - Santé :

- Maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des défibrillateurs sur la commune  
Projet 2015 : arriver à 40 défibrillateurs semi automatiques sur le territoire marcquois, 34 actuellement (5500 € budgétisés pour l'entretien et l'achat de nouveaux défibrillateurs, par exemple sur les nouveaux sites tels que la ferme aux oies).
- Reprendre les formations aux défibrillateurs, avec pour projet d'en proposer une par mois aux associations et aux administrés marcquois.
- Mettre en place une journée d'information santé/prévention : projet 2015 sur une journée diabète.
- 

### - Prévention :

- Renforcer le partenariat avec le FCP (Formation Culture Prévention), dotation d'une subvention de fonctionnement de 25000 €.



## 9 Direction du Partenariat Economique, Emploi et relations internationales.

**Avec 2600 entreprises sur le territoire. La 3<sup>ème</sup> puissance économique de la Métropole lilloise. 20 000 personnes travaillant chaque jour sur notre territoire.**

La Direction du Partenariat Economique, Emploi et relations internationales a pour mission de mettre en réseaux des entreprises entre elles afin de les promouvoir et de les aider, mise en réseaux également afin de permettre à des citoyens marcquois de trouver du travail. Il faut attirer les entreprises sur notre territoire, les garder, les mettre en valeur, être un interlocuteur direct, efficace, réactif.



### **Rôle de conseiller et d'intervenant direct :**

- accueil des entreprises qui recherchent des locaux ou souhaitent en louer. Mise en relations directes avec les Chambres consulaires et les organismes d'aides à la création d'entreprises ou les structures d'aides financières (pour la création, le développement...).

### **Rôle d'animateur de réseaux :**

- par la création d'un forum (de l'Entreprise et de l'Emploi) annuel et régional qui fait intervenir plus de 150 partenaires du monde social, économique, associatif. Ce forum attire environ 4000 visiteurs chaque année et se présente comme un « forum-outils » donnant au public de nouvelles orientations professionnelles (création-reprise, travail en temps partagé, salariat...).
- par la mise en place régulière de réunions d'acteurs économiques sur la métropole lilloise.(réunions thématiques, rassemblement des entreprises de la métropole lilloise lors de la cérémonies des vœux aux entreprises, ...)
- partenariat avec les universités belges de Gand et de Courtrai, de Lille pour que des étudiants des deux pays puissent effectuer un stage de fin d'études (projet européen KESS).

### **Service ressources pour les commerçants et les artisans : 650 artisans et commerçants.**

- Travail partenarial avec la Chambre de Commerce Grand Lille et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord Pas-de-Calais pour soutenir le tissu économique local, en créant des actions de soutien, de promotion (cartes de fidélité, subventions pour les travaux de mises aux normes PMR, recherche de locaux commerciaux, conseils en implantation...)
  - Mise en place tous les deux ans d'un salon spécialement dédié aux artisans et aux commerçants marcquois
  - travail partenarial avec l'association Enseignes de Marcq. Conseils.



### **Emploi :**

- **rôle de coordinateur :**
  - le service récupère des offres d'emploi et met en relation l'entreprise et le chercheur d'emploi marcquois.
- Travail en partenariat avec Pôle Emploi, les organismes d'aide à la recherche d'emploi ou à la création d'activité.

**Relations internationales : 4 villes jumelées : Ealing (Angleterre), Gladbeck (Allemagne), Kuurne (Belgique) et Poggibonsi (Italie). Un engagement européen fort.**

- mise en place de réunions, d'animations, de rencontres européennes sur les thématiques du sport, de la culture, de la mémoire (ex : jubilé célébrant 50 années de jumelage avec Gladbeck en 2014, célébration commune du 11 novembre...)
- Accent mis sur les jeunes : rencontres entre les collèges, les lycées...
- gestion d'un pôle de langue : Château Vanderhagen avec :
- proposition de cours d'anglais (44 cours pour les 7 à 99 ans), d'italien, d'allemand, de néerlandais, d'espagnol, d'arabe. 500 personnes en bénéficient chaque semaine.
- Travail sur l'idée d'une identité européenne.



## **10 Direction de l'animation et de la Jeunesse**

### **Les actions pour 2015 auront la volonté de :**

➤ *Mettre en place de nouveaux projets pour la Maison de la Jeunesse de la Briqueterie dans le cadre de la Politique de la Ville.*

Il s'agit d'ouvrir la Maison de la Jeunesse vers des activités concernant tous les publics du quartier et d'y accueillir des ateliers, des associations, des permanences.



➤ *Conforter les grands événements : Pont en Fête, Noël à l'Hippodrome, 14 Juillet, Saint-Vincent d'Automne.*

Dans le cadre de l'optimisation en terme logistique et en formant des partenariats avec les différentes structures de la Ville.

➤ *Poursuivre le développement des ateliers au sein des Maisons de la Jeunesse lors des Temps d'Activités Périscolaires.*

Les enfants, après l'école, pourront de nouveau s'initier sur des périodes courtes à des ateliers à chaque période de vacances.

➤ *Renforcer le partenariat avec les associations dans les manifestations comme la Fête du Jeu, la rando-cyclo jeunes...*

Les associations seront sollicitées pour proposer des initiations à différents jeux (scrabble, échecs...) ce qui leur permettra d'élargir leur public.

## 11 Directions des Aînés/Séniors

Pour l'année 2015 la Direction des aînés a pour ambition de :

➤ *Adapter les animations en proposant de nouveaux projets selon l'âge : rendez-vous dansants, banquets de Printemps et d'Automne, escapades, ateliers...*

Le public seniors s'élargissant, il est nécessaire de proposer des ateliers différents pour les seniors actifs, les maisons de retraite, les clubs d'aînés et le grand âge.



➤ *Mise en place du « Conseil des Seniors »*

« Le Conseil » a pour objectif de recueillir l'avis consultatif des seniors sur les projets liés à la vie quotidienne et pourra faire des propositions dans divers domaines.

➤ *Soutenir l'activité des clubs d'aînés.*

Il s'agit d'accompagner les présidentes des clubs d'aînés (600 personnes dans 5 clubs) dans la mise en place de leur programme d'activités : conseil, aide logistique....

➤ *Réalisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Salon Seniors.*

Ce Salon est l'occasion pour les seniors actifs de découvrir de nouvelles activités mais aussi des structures pouvant les accompagner dans la vie quotidienne.

## 12 Direction des Affaires Culturelles

Durant l'année 2015, nous aurons pour objectifs de maintenir la programmation et les services actuels tout en les enrichissant, de répondre au plus près aux attentes des publics, et de renforcer le lien social entre les habitants.

### 1/ Maintien des temps forts :

Festival Contes et légendes (22 représentations), Festi'Loups (du 8 au 22 avril : un événement chaque jour), 7 concerts pour Music'à ma Porte, la Fête de la Musique en extérieur, 17<sup>e</sup> édition de Liaisons Musicales (programmation jazz, baroque, musiques actuelles), la thématique « Renaissance » pour le dernier trimestre en lien avec Lille3000 (expositions, conférences, spectacles...).



Un nouvel évènement : Pianissima : concours de piano ouvert à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes de toutes nationalités. 14 et 15 Mars 2015. Concert classique le 15/03.



## **2/ Mieux répondre aux attentes des publics :**

- Ateliers de pratiques artistiques pour adultes : création d'ateliers et stage de théâtre au Théâtre Ecole, ateliers d'écriture à la Corderie
- Ouverture de la Forge du mardi au samedi : billetterie, expositions, démarches administratives
- Travail préparatoire à la création d'une salle supplémentaire au Colisée Lumière
- Modernisation du fonctionnement de la Corderie : puces électroniques et automates de prêt (réalisation d'une étude en 2015)

## **3/ Favoriser le lien social :**

- Ateliers de batucada à l'école Peguy
- Médiation culturelle à destination des collèges et des associations dans le cadre de Music à ma Porte et du Festival Liaisons Musicales.
- Corderie : les lecteurs deviennent acteurs de leur médiathèque : comités de lecture, rencontres d'auteurs, ateliers créatifs, témoignages de lecteurs...





## 13 Direction du Développement Durable

Le service du développement durable souhaite mettre en œuvre dans la continuité de son agenda 21:

- **Circuits ruraux :**

Renforcer l'attractivité des quartiers de Marcq-en-Barœul fait partie des engagements de la collectivité notamment en développant les sentiers de randonnée. D'une superficie totale de 1404 ha, la Ville ne compte pas moins de 450 ha en zone rurale dans sa partie nord, dénommée depuis juin 2013 « Les Belles Terres ».



### Création de deux circuits

Après un travail de deux ans, deux circuits de randonnée pour toute la famille ont été créés pour partir à la découverte des Belles Terres. Cette action inscrite à l'Agenda 21 de la Ville, combine biodiversité, culture, patrimoine et histoire.

Ces deux parcours, au départ de la ferme aux oies, vont permettre de découvrir les richesses de ce territoire grâce à des bornes pédagogiques.

Le Circuit des Grenouilles, une boucle de 4,3 kilomètres, guideront les promeneurs durant 1 h 15 à la rencontre de la faune et de la flore locale.

Le Circuit des Oies, fera découvrir aux randonneurs sur 7,4 km (2h30) la richesse du patrimoine marquois : les toits de chaume, la becque, la ferme à plan centré ou encore l'ancre de ferme qui caractérise l'architecture des fermes du Ferrain.

- **Apiculture :**

La Ville a inscrit dans son Agenda 21 une action permettant d'agir en faveur de la biodiversité en accompagnant la mise en place de ruches sur des parcelles communales. De là est né un partenariat avec une association marquoise « Abeille en vie », qui depuis le mois de mai a implanté des ruches sur des sites communaux.

Deux sont installées dans l'espace vert de la piscine municipale et 5 ruches au cimetière des Rouges Barres.

- **Circuit urbain :**

Le circuit urbain, premier d'une série, est l'occasion de faire découvrir aux marcheurs la richesse patrimoniale, architecturale et industrielle de la Ville.

Ce parcours jalonné de clous de chaussée munis de QR Code, permettra d'obtenir les informations sur l'histoire et l'architecture des sites.



- **Prime à l'isolation des combles :**

Cette prime est ouverte à tous les propriétaires marquois occupants ; aux propriétaires bailleurs, pour des logements qu'ils donnent en location.

Les financements sont ouverts sans condition de ressource.

L'aide portera sur l'achat des matériaux hors main d'œuvre.

Montant de l'aide financière :

- La prime pour l'isolation est de 30% du coût des matériaux et est plafonnée à 500 €.
- La prime pour le pare-vapeur est de 30% du coût des matériaux et est plafonnée à 100€.

## **14 Direction de la commande publique et des affaires juridiques**

Comment allier le futur et le quotidien dans un même service ?

Telle pourrait être la question que se poserait le visiteur découvrant le fonctionnement du service de la Commande Publique et des Affaires Juridiques.

Le quotidien en effet,

- Tous les services de la collectivité ont recours chaque jour aux prestations fournies ou négociées par le service : les fournitures administratives (papier et crayons divers) le service postal (arrivée et départ de tout le courrier) les diverses assurances (véhicules, bâtiments et responsabilité civile des agents) l'achat de nombreuses fournitures et services utilisés pour mener à bien l'action municipale, l'attribution des travaux mis en œuvre par la Ville.
- Le suivi de la réglementation et son application localement par rapport aux débits de boissons, aux syndicats professionnels.

- La réponse aux sollicitations ininterrompues des marquois vendant un bien sur la commune par le biais des déclarations d'intention d'aliéner, celles en matière de cadastre ou le suivi des dispositifs publicitaires (enseignes et pré-enseignes).
- Le traitement des contentieux divers suite à des sinistres entrant dans le cadre des assurances précitées, celui des décisions prises par les Elus, soit en matière d'autorisation d'urbanisme, soit en matière de personnel.
- La gestion des biens communaux quels que soit leur affectation, logement ou locaux divers mis à la disposition des associations sur le territoire de MARCQ-EN-BAROEUL.

L'avenir aussi,

- Avec les acquisitions de fonciers bâtis ou non, nécessaires à la mise en œuvre des actions votées par le Conseil Municipal, avec la cession des biens désaffectés afin de tirer le meilleur parti de la valeur de chaque bien ainsi aliéné, avec la passation des marchés notamment de travaux plus ou moins importants avec comme illustration cette année, ceux de l'Hôtel de Ville ou de la Ferme aux Oies.
- En un mot, concrétiser chaque jour l'action municipale avec un rendu à très court terme, sans perdre de vue la continuité de la politique foncière menée sur une ou plusieurs décennies.

## **15 Direction des Systèmes d'Information**

En 2015, la Direction des Systèmes d'Information, continuera son action, aux services de la Population, des Elus et des Directions, sur les axes suivants :

### **Dématérialisation des échanges**

- o entre les élus et les services municipaux,
- o entre la Trésorerie et les services municipaux.

### **Amélioration des temps de réponses des applications**

- o par l'intégration de nouveaux serveurs virtuels,
- o par l'intégration de nouvelles baies de stockage.

### **Migration de l'application de messagerie**

- o Fonctionnalités nouvelles, en interaction avec le système de téléphonie
- o Partage d'agendas, via le Web,
- o Disponibilité plus aisée des informations sur les périphériques mobiles.

### **L'Ecole Numérique**

- o En école maternelle, poursuite de la mise à disposition de tablettes numériques, pour les ateliers d'enfants,
- o En école élémentaire, poursuite du déploiement des équipements « Tableau Blanc Interactif », dans les classes.

## Extension de la couverture WiFi

- o Des écoles,
- o Des locaux administratifs.

## 16 Direction de la Communication

### 16.1 La communication : un service public

La communication est avant tout un service public. En utilisant différents supports de communication (print, numérique), la Ville restitue aux contribuables Marcquois, l'utilisation faite des impôts prélevés.

Cette communication est régulière grâce à de nombreux outils que sont le magazine municipal, les plaquettes thématiques (petite enfance, police municipale, développement durable, culture, animation, aînés...).

Cette régularité permet également d'établir une relation de proximité avec la population ; les Marcquois suivent l'actualité de leur ville.

La majorité des **campagnes publicitaires** sont confiées à des agences et représentent **75.000 euros** en 2015.

**La baisse de ce poste s'explique par le non-renouvellement systématique de certaines campagnes publicitaires ; ainsi, il est demandé aux agences de travailler sur des campagnes intemporelles de manière à les utiliser plusieurs années.**

### 16.2 La communication au service des politiques publiques et du dynamisme du territoire

La communication sert également au positionnement de la ville sur le territoire métropolitain et est mise au service d'une stratégie des politiques publiques locales. Des politiques sont mises en œuvre avec un ensemble de moyens (humains, financiers et matériels) visant à atteindre des objectifs politiques en lien avec les compétences communales. Toutes ces politiques sont relayées dans les médias.

**47.000 euros** sont consacrés à la promotion des actions. En 2015, les efforts de réduction se portent sur les objets publicitaires. On se recentre sur l'essentiel : les cadeaux pour les jeunes mariés.



### 16.3 Une communication dynamique qui s'intensifie

De nouvelles tendances et de nouveaux comportements sont apparus ces dernières années avec notamment les réseaux sociaux. Les images occupent une place importante et viennent appuyer ou proposent une clé d'entrée différente, complémentaire aux documents papier. Cette communication s'intensifie et **l'année 2015 sera marquée par son développement.**

- 38.000 internautes visitent le site internet (moyenne annuelle)
- 7.100 abonnés à la newsletter hebdomadaire
- 1.610 internautes *like* la page facebook de la ville.
- Youtube : 33 435 personnes ont visionné nos vidéos sur l'année 2014.

Le pôle web – photo – numérique de la direction de la communication s'est étoffé ; au plan financier, **43.5000 euros** sont consacrés à ce pôle qui se décompose de la manière suivante :

- 19.000 euros pour les écrans dynamiques
- 22.000 euros pour les reportages photos et vidéos
- 1.000 euros pour l'hébergement auprès de prestataires (ex : calaméo) de documents interactif
- enfin, 1.500 euros sont consacrés à l'achat de petits matériels (optique, filtre) ainsi qu'à l'entretien/réparation des appareils photos.

### 16.4 Des outils au service des Marcquois

La communication territoriale est la 1<sup>ère</sup> presse en France.



Au plan local, elle entre dans tous les foyers marcquois. Le pôle Imprimerie passera de 122.000 euros en 2014 à **116.000 euros en 2015**. Une politique de maîtrise de la consommation de papier a été mise en œuvre durant le dernier mandat et se poursuivra en 2015 par l'accompagnement du changement des méthodes de travail en privilégiant par exemple l'envoi de documents numériques...

Au titre de l'année 2015, le poste consacré à l'édition de l'ensemble des supports de communication est de **65.500 euros**.

L'acquisition de papier pour les impressions de ces documents et pour les photocopies de l'ensemble des services municipaux est de **43.000 euros** (13.000 euros pour le papier utilisé dans les photocopieurs ; **25.000 euros** pour la presse offset ; **2.500 euros** pour les papiers spéciaux ; **2.500 euros** pour les consommables (encres des photocopieurs et de la machine offset).

**2.500 euros** sont consacrés à l'achat de petites fournitures ; **1.500 euros** au paiement de la taxe écofolio (toute personne publique qui émet des imprimés papiers est redevable de la taxe écofolio ; cette contribution est reversée aux collectivités locales en charge de l'élimination et du recyclage des déchets).